

**PROCÈS-VERBAL  
DE LA COMMISSION DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE  
Mardi 21 mars 2017  
14 heures 30, Salle Caillemer**

Les membres de la commission de la formation et de la vie universitaire de l'université Jean Moulin se sont réunis mardi 21 mars 2017 dans la salle Caillemer sous la présidence de monsieur le vice-président Stéphane PILLET, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

**Informations générales**

1. Approbation des procès-verbaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 novembre 2016 et du 7 février 2017.
2. Enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire.
3. Calendrier universitaire 2017/2018.
4. Modalités d'admission en master - complément.
5. Réorientation interne pour les formations non sélectives en première année de licence.
6. Point d'étape – groupe de travail « UE libre ».
7. Point d'étape – groupe de travail « QCM ».
8. Gestion en ligne des conventions de stage sur la plateforme d'insertion professionnelle « U3E ».
9. Attribution d'aides aux associations au titre du FSDIE volet initiatives.
10. Attribution d'aides aux étudiants au titre du FSDIE volet social.
11. Organisation pédagogique.
12. Conventions pédagogiques.

**Questions diverses**

### ÉTAIENT PRÉSENTS

**Collège A des professeurs :**

Stéphane PILLET – Marie LEDENTU – Denis JAMET – Nicolas CARRIER – Blandine MALLET-BRICOUT – Isabelle ROYER – Sylvie LAINE-CRUZEL.

**Collège B des autres enseignants :**

Blandine ROLLAND – Lukasz STANKIEWICZ – Michel WISSLER – Camille DE BOVIS – Sylvain CORNIC.

**Collège des IATS :**

Gilbert GAUTHIER.

**Collège des étudiants :**

Charlotte LE BRUN – Kévin VIRICEL – Firmin LANDRE – Thomas PICHIERE – Paul CATRAIN-GIOVANNAI – Clara FOURTOY – Alexis CAMUS.

### ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

**Collège des étudiants :**

Gaylor GUEUGNIAU par Firmin LANDRE.

**Collège des IATS :**

Chantal ORTILLEZ par Stéphane PILLET.

**Collège des personnalités extérieures :**

Jean-Luc LAMOINE par Stéphane PILLET.

### ÉTAIENT INVITÉS ET PRÉSENTS

Jacques COMBY, président de l'université – Pierre GIRARD, doyen de la faculté des langues – Franck MARMOZ, doyen de la faculté de droit – Bernard PASCAL, directeur général des services (DGS) – Christel PONSOT, responsable du service de la statistique et du pilotage – Mathieu VILES, directeur des études et de la vie universitaire – Yann TENTORINI, responsable administratif du service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle (SCUIO-IP).

### ASSISTAIT ÉGALEMENT

Sophie MONNET, service des affaires juridiques, générales et des archives.

Le quorum étant atteint, Stéphane PILLET, vice-président en charge de la formation, de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante de l'université Jean Moulin, ouvre la séance à 15 heures 01.

## Informations générales

**M. COMBY** introduit la séance en présentant l'état du dossier relatif à l'obtention par le site du label initiative d'excellence : IDEX Lyon. L'université Jean Moulin n'apparaît pas parmi les membres dépositaires du projet, mais seulement parmi les membres associés. **M. COMBY** rappelle que c'est la conséquence du premier vote, négatif, du conseil d'administration. Le dépôt initial du projet est en effet intervenu avant le second vote du conseil d'administration, positif celui-là. Néanmoins, **M. COMBY** indique que l'université Jean Moulin figurera dans le projet au moment du conventionnement de l'université de Lyon avec l'ANR (agence nationale de la recherche).

**M. COMBY** tient à remercier le syndicat UNSA pour son soutien.

**M. PILLET** procède à une présentation des différents grands appels à projet dans le cadre du 3<sup>ème</sup> programme d'investissement d'avenir (PIA). Il présente notamment la création des écoles universitaires de recherche qui ont pour objectif de renforcer l'impact et l'attractivité internationale de la recherche et des formations des établissements d'enseignement supérieur. Il soulève l'importance de répondre à ces appels à projet en raison des actuelles contraintes budgétaires.

**M. PILLET** indique par ailleurs que désormais des projets de délibération précis seront présentés aux membres de la commission de la formation et de la vie universitaire (CFVU) pour garantir qu'un vote des conseils de composantes a bien eu lieu sur la question soumise à la CFVU. Il sera donc demandé, à l'issue des conseils de composantes, de soumettre des documents formalisés permettant d'explicitier le contexte et les enjeux des différents votes pour faciliter la saisine de la CFVU.

### 1. Approbation des procès-verbaux de la commission de la formation et de la vie universitaire du 18 novembre 2016 et du 7 février 2017

**M. PILLET** demande si les membres ont des observations sur les procès-verbaux soumis à leur approbation.

**Mme LEDENTU** indique son souhait que le tableau des conventions validées apparaissent dans les procès-verbaux et qu'il soit donc ajouté à celui du 18 novembre 2016.

**M. VIRICEL** conteste un de ses propos rapporté à la page 7 du procès-verbal du 18 novembre 2016 relatif à l'association Swinging Lyon 3. Il souhaite que dans la phrase « **M. VIRICEL** s'excuse d'insister mais justement la subvention accordée au projet « sur la route de swing » ne répond pas aux critères fixés en amont par la CFVU dans la mesure où le FSDIE n'est pas compétent pour permettre aux étudiants de voyager », la fin soit remplacée par « dans la mesure où le FSDIE n'est pas compétent pour étudier ce dossier, ce projet n'étant ouvert qu'aux seuls membres de l'association et non à tous les étudiants de l'université Jean Moulin ».

**M. PILLET** valide ces propositions de modification.

Vote sur l'approbation des procès-verbaux du 18 novembre 2016 et du 7 février 2017, dans une version modifiée conformément aux demandes des membres :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	23
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	23

✓ Nombre de voix contre : 0

Les procès-verbaux modifiés du 18 novembre 2016 et du 7 février 2017 sont approuvés à l'unanimité.

## 2. Enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire

En préambule, **M. PILLET** indique que l'université Jean Moulin est confrontée à une baisse régulière des taux de réponse à cette enquête d'évaluation. Il va donc être nécessaire d'articuler les différentes manières d'interroger les étudiants pour appréhender correctement les réponses obtenues, la baisse des taux de réponse ayant un impact négatif sur le référencement de l'université Jean Moulin par rapport à d'autres établissements.

**Mme PONSOT** indique que le taux de réponse est de 5% à 7% suite à l'envoi du questionnaire sur l'adresse mail institutionnelle puis une relance sur l'adresse mail personnelle est effectuée.

**M. VIRICEL** indique la pratique de certains enseignants qui procèdent à un affichage sur Facebook des différentes dates d'examen, procédé qui ne paraît pas satisfaisant. Les étudiants ne sont donc pas les seuls responsables de l'utilisation limitée qui est faite de la boîte institutionnelle.

**M. COMBY** relève que le conflit des générations est éternel.

**M. MARMOZ** s'interroge sur le fonctionnement de l'adresse mail institutionnelle 27 mois après la sortie du système universitaire des étudiants, notamment pour les enquêtes relatives à l'insertion professionnelle.

**Mme PONSOT** répond que l'enquête à 27 mois est réalisée à partir de l'adresse mail personnelle, conservée par le service sur autorisation de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL).

**M. WISSLER** précise que pour ces enquêtes relatives à l'insertion professionnelle à 27 mois, le taux de réponse est de 30 à 35 % par mail, puis à nouveau de 30 à 35 % lors de la relance par téléphone.

**M. CARRIER** se demande, s'agissant des autres enquêtes, s'il ne serait pas envisageable de conditionner l'accès aux résultats à la réponse au questionnaire qui serait inséré sur intranet, le taux de réponse obtenu serait ainsi de 100%.

**M. COMBY** s'interroge sur la légalité du procédé.

**M. PILLET** soulève le problème initialement indiqué : les étudiants ont souvent l'impression d'avoir déjà répondu, en raison de la multiplication des questionnaires.

**Mme PONSOT** et **Mme ROLLAND** présentent le rapport de l'enquête d'évaluation sur les conditions d'enseignement, de la formation et de la vie universitaire, joint en annexe (*annexe 1*).

L'enquête s'est déroulée en avril 2016. Le taux de réponse a été de 21 %. Sur les informations reçues au moment des élections aux différents conseils, les étudiants considèrent qu'ils ne sont pas suffisamment informés. Par

ailleurs, sur la motivation des étudiants dans le choix de leur formation, on observe que l'IAE (Institut d'Administration des Entreprises) dispose à la fois d'une notoriété conséquente et de la réputation de l'établissement.

**M. CAMUS** quitte la séance à 16h00.

**Mme LEDENTU** observe la corrélation entre la note obtenue en fin d'année et la motivation, ce qui met en évidence le lien existant entre le degré de motivation des étudiants et leurs éventuelles difficultés.

**Mme PONSOT**, après une présentation exhaustive du document joint, remercie les membres de leur attention.

**M. PILLET** remercie Mmes PONSOT et ROLLAND pour la richesse de leur présentation et de leurs explications.

Pour relativiser le taux relatif à l'insertion professionnelle, **M. WISSLER** fait observer que 14 % des étudiants inscrits en master ont poursuivi sur un autre master, un concours ou un doctorat. 37 % d'entre eux ont suivi un master 2 recherche.

**Mme LEDENTU** s'inquiète du taux de 67% d'étudiants qui indiquent ne pas connaître le service de médecine préventive.

**Mme PONSOT** relativise l'importance de ce taux en précisant que cette question n'a été posée qu'aux nouveaux arrivants. Mais il s'agit en effet d'un point qui nécessitera d'être approfondi lors de la prochaine enquête.

**M. VIRICEL** constate que tous ces services centraux se situent à la manufacture des tabacs alors que de nombreux étudiants sont sur les quais.

**M. VILES** indique qu'il existe néanmoins de nombreux guichets susceptibles de délivrer une information de qualité aux étudiants. L'objectif est de ne pas cloisonner les différents services et d'éviter les ruptures conduisant à des décrochages.

**M. GIRARD** quitte la séance à 16h25.

### 3. Calendrier universitaire 2017/2018

**M. PILLET** présente le calendrier universitaire pour l'année 2017/2018.

Les congés universitaires ont été harmonisés sur l'ensemble du site Lyon – Saint-Étienne, à l'exception de la date de la rentrée, ce qui engendre des difficultés certaines pour les formations mutualisées.

**Mme LEDENTU** remercie la direction des études et de la vie universitaire (DEVU) pour l'avancée conséquente que représente cette harmonisation du calendrier spécifiquement pour la faculté des lettres et civilisations, notamment en raison de l'importance des formations mutualisées avec l'université Lumière Lyon 2.

**M. JAMET** indique qu'aux États-Unis, les étudiants connaissent leur calendrier universitaire un an et demi à l'avance. Cette anticipation est fondamentale, en particulier pour les étudiants étrangers.

**M. VILES** signale une erreur qui s'est glissée dans le document présenté. Pour le master 2 de l'IAE, la date limite de délibération de 1<sup>ère</sup> session pour les licences DUT et master à retenir est celle du 28 février 2018 et non pas celle du 16 février 2018.

**Mme MALLET-BRICOUT** s'interroge sur la session de rattrapage restreinte et imposée du master 2 en droit du 28 août au 2 septembre 2018.

**M. MARMOZ** répond qu'il ne s'agit pas d'une question qui a été débattue.

**M. VILES** propose donc de mettre une réserve sur cette période lors du vote.

Par ailleurs, **Mme MALLET-BRICOUT** s'étonne que les examens aient lieu entre le 11 et 22 décembre 2017 puis entre le 3 et le 13 janvier 2018.

**M. VILES** précise qu'il s'agit de créneaux prévisionnels, ce qui ne signifie pas que des examens auront lieu sur toute cette période.

**Mme MALLET-BRICOUT** regrette qu'un étudiant puisse finir ses cours le 1<sup>er</sup> décembre et n'avoir ses examens qu'un mois et demi après.

**M. VILES** répond que certaines formations continuent à être dispensées au cours de cette période. Le calendrier tel qu'il est présenté résulte de la combinaison de multiples contraintes, en particulier en termes de gestion des salles, dont la problématique est décuplée en période d'examen.

**Mme MALLET-BRICOUT** précise qu'elle s'exprime en tant que porte-parole de l'ensemble de ses collègues. Ils ont constaté que d'année en année, l'université Jean Moulin ne fait qu'avancer la date de la rentrée universitaire.

**M. VILES** fait observer que pour la DEVU, il serait aussi plus confortable que la rentrée ait lieu au début du mois d'octobre.

**Mme MALLET-BRICOUT** précise qu'il ne s'agit pas d'une question de confort pour les enseignants-chercheurs : pour procéder convenablement à des travaux de recherche, il est réellement difficile de ne plus disposer de temps en septembre.

**M. VILES** indique qu'auparavant, l'année universitaire était réglementairement définie. Désormais la loi de financement de la sécurité sociale pour 2016<sup>1</sup> qui instaure la protection universelle maladie (PUMa) engendre une insécurité. La Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM) elle-même se trouve dans l'incapacité de confirmer la prise en charge ou non des étudiants jusqu'au 30 septembre au titre de la couverture maladie et de l'assurance accident du travail et maladie professionnelle.

**Mme DE BOVIS** estime qu'en termes pédagogiques, de nombreux points nécessitent une évolution.

<sup>1</sup> Loi n° 2015-1702 du 21 décembre 2015 de financement de la sécurité sociale pour 2016

Mme LEDENTU indique qu'un audit est en cours sur le planning, ce qui permettra d'identifier des éventuels leviers.

M. PILLET soulève l'importance des problématiques logistiques. Il est néanmoins très favorable à la participation des membres enseignants de la CFVU à la commission lors de laquelle la proposition de calendrier universitaire est formulée.

Vote sur l'adoption du calendrier universitaire 2017/2018 avec une réserve concernant la période de rattrapage du master 2 en droit et la correction de la date relative au master 2 de l'IAE.

✓ Nombre de membres présents et représentés :	22
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	22
✓ Nombre de voix contre :	0

Le calendrier universitaire 2017/2018 est adopté à l'unanimité.

Mme PONSOT quitte la séance à 16h54.

#### 4. Modalités d'admission en master - complément

M. PILLET présente des modalités additionnelles d'admission en master, notamment concernant une accréditation pour une nouvelle mention dénommée « administration et liquidation des entreprises en difficultés ». Le calendrier est dérogoratoire : la saisie dans l'application PELICAN doit avoir lieu la semaine prochaine et une validation en CNESER interviendra le 12 juillet.

Il explique par ailleurs le contexte de l'université Jean Moulin dont la masse salariale est saturée. Elle est plafonnée et ne peut actuellement plus faire l'objet d'une quelconque évolution, étant donné que le seuil de rigidité maximale a été atteint.

Il est donc essentiel de développer en interne des marges de manœuvre pour les redéployer.

M. MARMOZ explique les enjeux relatifs à la création de cette nouvelle mention. En préambule, il présente ses excuses pour le non-respect de la procédure dans la création de cette mention, que ce soit dans les délais ou dans la forme. Cette mention a été créée pour exercer les professions d'administrateurs judiciaires et mandataires judiciaires. Un courrier a été reçu le jeudi 16 mars, indiquant la possibilité d'intégrer cette mention au sein du parcours droit et ingénierie financière (DIF). C'est une mention en coordination avec les professionnels qui conduit à des débouchés certains pour les étudiants.

M. MARMOZ remercie chaleureusement MM. COMBY, PILLET et VILES pour leur réactivité pendant le week-end. Il propose l'ébauche d'une maquette qui pourrait être adoptée lors du conseil de faculté du mois d'avril.

Pour la mention de master « droit de la santé », organisée au sein de l'IFROSS (Institut de formation et de recherche sur les organisations sanitaires et sociales), le recrutement des étudiants pourra se faire en 1<sup>ère</sup> année et non en 2<sup>ème</sup> année.

**M. PILLET** indique la nécessité de réaliser des fiches AOF (architecture de l'offre de formation) pour le dépôt de la demande d'accréditation des différentes mentions au sein de la plateforme PELICAN.

**M. VILES** indique que la campagne de recrutement pour la mention de master « droit de la santé » débute le 15 mai 2017 pour se terminer le 9 juin 2017, conformément au souhait exprimé par M. Christophe PASCAL. Il indique que l'objectif à terme est de parvenir à un document unique pour présenter les règles et les calendriers applicables aux différentes mentions.

**M. VILES** précise que la DGESIP a indiqué la nécessité de procéder à des recrutements dérogatoires en master 2 jusqu'au 30 mars. Il informe les membres qu'aucune information n'a fait l'objet d'une publication sur le site « [trouvermonmaster.gouv.fr](http://trouvermonmaster.gouv.fr) ». Néanmoins, il doute de la pertinence de ce type de plateforme pour trouver une formation.

**M. STANKIEWICZ** souhaiterait connaître la signification de la date de la fin de campagne d'admission fixée au 3 juin.

**M. VILES** répond qu'il s'agit de la date de la fermeture du portail.

**M. CATRAIN-GIOVANNAI** quitte la séance à 17h15.

**Mme MALLET-BRICOUT** relève que la création de la mention « administration et liquidation des entreprises en difficultés » est intéressante pour nos étudiants. Néanmoins, elle est dubitative quant à l'urgence de cette ouverture. Elle rappelle que la coaccréditation est imposée par le doyen lors de toute création d'une nouvelle mention.

**M. MARMOZ** indique que si la CFVU ne vote pas aujourd'hui cette nouvelle mention, elle ne pourra alors pas ouvrir, même à l'avenir. À titre conservatoire, le vote d'aujourd'hui constitue une urgence, même si cette mention n'ouvre finalement pas.

**Mme LEDENTU** demande que le vote de l'inscription de la nouvelle mention dans le contrat 2016-2020 soit voté indépendamment.

Vote sur les modalités d'admission en master « droit de la santé » :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	21
✓ Nombre de voix contre :	0

Les modalités d'admission en master droit de la santé recueillent un avis favorable unanime.

Vote sur l'ouverture d'une mention « administration et liquidation des entreprises en difficultés » : la CFVU donne mandat pour déposer une demande d'accréditation hors vague dans le parcours droit et ingénierie financière si les conditions de soutenabilité financière sont réunies :



---

✓ Nombre de membres présents et représentés :	21
✓ Nombre d'abstentions :	4
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

L'octroi d'un mandat pour déposer une demande d'accréditation hors vague, si les conditions de soutenabilité financière sont réunies, pour l'ouverture d'une mention « administration et liquidation des entreprises en difficultés » recueille un avis favorable à la majorité.

#### 5. Réorientation interne pour les formations non sélectives en première année de licence

**M. PILLET** présente la procédure de réorientation interne pour les formations non sélectives en première année de licence.

**M. VILES** sollicite la possibilité de l'ouverture de cette procédure de réorientation pour quelques étudiants (en l'espèce 4) actuellement inscrits en licence 2, conformément à l'article L. 612-3 du code de l'éducation. Il mesure la complexité de l'opération pour les doubles cursus.

**Mme LEDENTU** estime que les double cursus sont des filières d'excellence, que ce soit pour le double cursus histoire et géographie ou lettres et langues LLCER (langues, littératures, civilisations étrangères et régionales). Néanmoins, elle est aussi sensible à la problématique liée au risque de rupture d'égalité.

**MM. MARMOZ** et **COMBY** quittent la séance à 17h30.

**M. JAMET** partage l'avis de Mme LEDENTU.

**M. VILES** souligne qu'en laissant ces étudiants dans le dispositif APB (admission post bac : portail national de coordination des admissions dans l'enseignement supérieur), l'université Jean Moulin accepte alors de laisser opérer le hasard.

**M. TENTORINI** procède à quelques explications complémentaires. Actuellement, 4 étudiants souhaiteraient reprendre un double cursus. Le SCUJO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle) est saisi de toutes les demandes de réorientation. Une réunion d'information collective aura lieu avec la présence d'un enseignant référent par filière d'accueil ainsi que les étudiants qui suivent ces cursus.

**Mme LEDENTU** soulève l'importance pour ces étudiants en réorientation de rencontrer individuellement les enseignants référents. L'objectif doit être de tendre vers une égalité de traitement avec les réorientations des étudiants extérieurs à l'université Jean Moulin.

**M. CARRIER** s'interroge sur l'absence de commission pédagogique.

**Mme LEDENTU** confirme cette absence.

**M. VILES** propose que l'université Jean Moulin puisse permettre aux étudiants de se positionner sur les licences existantes, même si un accompagnement individualisé semble obligatoire.

**M. TENTORINI** indique la soutenabilité d'une telle décision par le SCUIO-IP.

**M. PILLET** confirme que les étudiants en réorientation doivent faire l'objet d'un accompagnement spécifique.

**M. VILES** observe que certains étudiants vont choisir le double cursus par attrait mais n'y seront pas préparés.

**M. CARRIER** quitte la séance à 17h52.

**M. PILLET** propose donc le traitement indifférencié des réorientations externes ou internes avec un dispositif de suivi densifié pour les doubles cursus.

Vote sur la procédure de réorientation interne pour les formations non sélectives en première année de licence :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	20
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	20
✓ Nombre de voix contre :	0

La procédure de réorientation interne pour les formations non sélectives en première année de licence recueille un avis favorable unanime.

**Mme FOURTOY** quitte la séance à 17h54

#### **6. Point d'étape – groupe de travail « UE libre »**

**M. TENTORINI** présente l'état d'avancement du groupe de travail « UE libre » (unités d'enseignement) de manière détaillée et très précise, dont le document de cadrage est joint en annexe (*annexe 2*).

Une UE libre peut porter sur la valorisation de l'engagement étudiant, qu'il soit artistique, culturel, sportif ou entrepreneurial. Elle peut également avoir pour thème le développement durable, la promotion de la santé ou encore la sensibilisation relative au handicap. Il souligne que le dispositif de la bonification est différent : il constitue l'accompagnement par l'établissement d'un étudiant à la réalisation de son projet, lors de l'engagement dans une démarche significative. Le dispositif est aussi très différent des activités rémunérées susceptibles d'être accomplies par les étudiants que ce soit du tutorat ou des contrats étudiants.

La commission pédagogique aura pour objectif de recruter les étudiants au sein de ces UE libres.

Les critères retenus seront la motivation des étudiants ainsi que la faculté pour l'université Jean Moulin de les accompagner.

**M. PILLET** remercie **M. TENTORINI** pour cette présentation aussi précise et détaillée.

**M. CORNIC** quitte la séance à 18h04.

**Mme DE BOVIS** soutient que les projets bonifiés renvoient à des problématiques logistiques qu'il est important de ne pas sous-estimer. Il est nécessaire de mettre en place des rapports de réunion avec des ordres du jour précis et la rédaction de comptes-rendus. Elle regrette par ailleurs de constater que tous les enseignants ne sont pas en capacité d'accompagner des projets.

**M. STANKIEWICZ** estime que ce projet semble difficile à gérer avec une structure rigide comme l'est une université. Il imagine difficilement un collègue susceptible de prendre cette charge de travail supplémentaire.

**Mme LEDENTU** s'interroge sur la manière de valoriser ces référents et responsables.

**M. VILES** indique que si l'université Jean Moulin est en capacité de ne suivre que 20 étudiants, alors seuls 20 étudiants seront susceptibles de pouvoir intégrer ce dispositif. Ce n'est pas aux étudiants de désigner la matière qui fera l'objet d'un remplacement par cette UE libre.

**Mme LEBRUN** considère que c'est essentiel de valoriser l'engagement étudiant, pour encourager les étudiants qui se mobilisent.

**M. LANDRE** souhaite connaître le nombre d'étudiants qui participent à ce groupe de travail.

**M. TENTORINI** répond que seul un étudiant est présent lors du groupe de travail : M. Théo GOETHALS.

**M. VILES** rappelle qu'un appel à candidature avait été lancé. Néanmoins, tous les volontaires sont bienvenus.

**Mme ROLLAND** souhaiterait que lors de la prochaine réunion de CFVU, une liste des enseignants susceptibles de s'engager dans la démarche soit présentée.

**M. PILLET** remercie les membres pour la richesse de ces échanges et indique que la 3<sup>ème</sup> séance du groupe de travail aura lieu le 14 avril prochain.

## 7. Point d'étape – groupe de travail « QCM »

**M. PILLET** présente les échanges qui ont eu lieu lors du groupe de travail « évaluation par questionnaires », joint en annexe (*annexe 3*).

**M. VILES** précise que les calculs indiqués sont des formules de travail, pour dégager des grands principes.

**M. VIRICEL** souhaite que les calculs qui seront présentés aux étudiants soient relativement simples et clairs.

**M. STANKIEWICZ** regrette qu'un étudiant qui obtient seulement 2 points sur 40 puisse obtenir une note de 12 sur 20.

**M. PILLET** rappelle que le jury apprécie individuellement le mérite de chaque candidat.

**M. STANKIEWICZ** observe qu'il est essentiel de ne pas interdire le recours à la médiane. En tant qu'enseignant, il n'est pas satisfaisant de recourir aux épreuves de QCM. Dans d'autres universités, les vacataires et

les ATER participent à la correction des copies, ce qui n'est pas le cas au sein de l'université Jean Moulin pour des raisons budgétaires.

**Mme LEDENTU** rappelle que dans le référentiel, une prime est accordée pour les cours magistraux dans des amphithéâtres de taille importante, ce qui induit une rémunération pour la correction des nombreuses copies.

**M. STANKIEWICZ** acquiesce mais considère que le problème est davantage lié au temps qu'à l'argent.

**M. PILLET** considère qu'il est nécessaire de repenser pédagogiquement les épreuves de QCM.

**Mme LAINE-CRUZEL** quitte la séance à 18h51.

## **8. Gestion en ligne des conventions de stage sur la plateforme d'insertion professionnelle « U3E »**

**M. WISSLER** présente la plateforme d'insertion professionnelle « U3E » qui peut servir de base à l'élaboration des conventions de stage. Cet outil complètement dématérialisé a été créé en lien avec la direction des systèmes d'information (DSI) et des prestataires extérieurs, pour l'ensemble des services et composantes de l'université Jean Moulin, à l'exception de l'IAE qui dispose déjà d'un outil spécifique.

Lors de la rentrée universitaire 2017/2018, 6 500 conventions de stage intégreront ce dispositif qui contiendra également plus de 4 000 offres d'emploi et de stage. Une réflexion est en cours pour permettre la mise en place d'un système de signature électronique. L'accès à la signature électronique sera prioritairement donné aux 2 000 étudiants qui sont à l'étranger. L'objectif à terme est de permettre le recours à cette modalité de signature à l'ensemble des étudiants.

La DGESIP est très favorable à une issue rapidement opérationnelle de cette plateforme.

## **9. Attribution d'aides aux associations au titre du FSDIE volet initiatives**

**M. PILLET** présente les propositions d'attribution de subventions au titre du FSDIE initiatives (fonds de solidarité et de développement des initiatives étudiantes) et en particulier les commentaires de la commission, dans le document joint en annexe (*annexe 4*).

Les membres n'ayant aucun commentaire à formuler, il est procédé au vote sur les propositions de la commission FSDIE volet initiatives :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Les propositions de la commission FSDIE volet initiatives sont adoptées à l'unanimité.

## 10. Attribution d'aides aux étudiants au titre du FSDIE volet social

**M. PILLET** présente les propositions d'attribution d'aides aux étudiants au titre du FSDIE social (*annexe 5*). Il indique que plusieurs dossiers ont été ajournés.

Les membres n'ayant aucun commentaire à formuler, il est procédé au vote sur les propositions de la commission FSDIE volet social :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Les propositions de la commission FSDIE volet social sont adoptées à l'unanimité.

## 11. Organisation pédagogique

**M. PILLET** présente les diverses demandes d'ouverture de formation. La question de la soutenabilité financière a été posée pour l'ensemble de ces projets. Le diplôme d'université (DU) « francophonie, culture et société : stratégies de développement local » remplace un autre DU, n'ayant ainsi aucun impact sur la masse salariale. Par contre, s'agissant des formations de l'IAE, que ce soit les licences professionnelles ou le DU « management opérationnel et pilotage du changement », une réserve est liée à la soutenabilité financière par rapport au plafonnement de la masse salariale.

**M. PILLET** émet donc un avis favorable pour l'ensemble de ces formations mais se questionne sur le plafonnement de la masse salariale globale de l'établissement.

**Mme LEDENTU** indique qu'une erreur matérielle nécessite une correction dans la délibération sur le DU francophonie. En effet, il convient d'indiquer 150 heures de cours magistraux et non pas 170 heures.

**M. JAMET**, responsable de la mention 2<sup>nd</sup> degré pour les masters MEEF (métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation), sollicite un arbitrage relatif à une difficulté liée au calendrier. Le conseil des responsables de formations (CRDF) aura lieu le jeudi 13 avril, qui validera les modifications des diverses maquettes. Or, les remontées de maquettes sont attendues pour le 31 mars 2017.

**M. PILLET** accepte de procéder par dérogation pour les masters MEEF en raison de leur spécificité et de l'absence de modification ayant un impact budgétaire.

Vote sur les différents points abordés relatifs à l'organisation pédagogique :

✓ Nombre de membres présents et représentés :	17
✓ Nombre d'abstentions :	0
✓ Nombre de voix pour :	17
✓ Nombre de voix contre :	0

Les différents points abordés relatifs à l'organisation pédagogique recueillent un avis favorable unanime.

Mme MALLET-BRICOUT quitte la séance à 19h10.

## 12. Conventions pédagogiques

**M. PILLET** demande si les membres ont des questions sur les conventions pédagogiques ci-dessous, soumises à l'avis de la commission :

1	Convention "CCI Lyon Métropole" - 902	N°16-16
2	Convention "CREF" - 902	N°16-20
3	Convention "OPERA" de Lyon - 902	N°16-26
4	Convention "INTERGROS" CPQ Management - 902	N°16-28
5	Convention "INTERGROS" CPQ Vente - 902	N°16-30
6	Convention "CRIJ" - SCUIO	N°17-46
7	Contrat "GOOGLE" - DEVU	N°17-48
8	Convention "FormaSup" - 905	N°17-50
9	Convention "ESPE UCBL 1" - DEVU	N°17-52
10	Convention "Institution Chartreux" 901	N°17-54
11	FormaSup - 901 - IDPI	N°17-56
12	FormaSup - 901 - IDPI	N°17-58
13	FormaSup LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Comptabilité et Paie - IAE	N°17-60
14	FormaSup MASTER 2 Management et Commerce International - Manager des Affaires Européennes - IAE	N°17-62
15	FormaSup LP Commerce et Distribution - Commerce en B to B des Produits de l'Industrie - IAE	N°17-64
16	FormaSup LP Management et Gestion des Organisations - Responsable de Services Généraux - IAE	N°17-66
17	FormaSup MASTER 2 Gestion de Production, Logistique, Achats - Management Industriel et Logistique (MIL) IAE	N°17-68
18	FormaSup MASTER 2 Marketing, Vente - Marketing et Vente en Business to Business (BtoB) - IAE	N°17-70
19	FormaSup LP Assurance, Banque, Finance : Chargé de clientèle - Commerce en Banque-Assurance - IAE	N°17-72
20	FormaSup MASTER 2 Gestion de Production, Logistique, Achats - Management des Achats - IAE	N°17-74
21	FormaSup LP Métiers de la Gestion et de la Comptabilité : Comptabilité et Paie - IAE	N°17-76
22	FormaSup LP Commercialisation de Produits et Services - Métiers de la Vente - IAE	N°17-78
23	FormaSup LP Métiers de l'Electricité et de l'Energie - Conception et Management en Eclairage - IAE	N°17-80
24	FormaSup MASTER 2 Marketing, Vente - Vente et Management Commercial - IAE	N°17-82
25	FormaSup DIPLOME NIV°1 Diplôme Supérieur de Comptabilité et de Gestion (DSCG) - IAE	N°17-84
26	FormaSup LP Commerce et Distribution - Management et Gestion de Rayon (DISTRISUP) - IAE	N°17-86
27	FormaSup DIPLOME NIV°2 Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) - IAE	N°17-88
28	FormaSup DIPLOME NIV°2 Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) - IAE	N°17-90
29	Convention VetAgro Sup/ENSV - IAE	N°17-92
30	Convention CFA DIFCAM - IAE	N°17-96
31	Avenant 2 "BSI" Convention N°2014-2165 - IAE	N°17-100
32	Convention Cadre Co-accréditation des Mentions Master Site St Etienne - UDL	N°17-169
33	Convention "Association Zup de Co" DEVU	N°17-102

34	Convention "Bal du Droit" Corpo Lyon 3 - DEVU	N°17-249
35	Convention "Corpo Lyon 3" - DEVU	N°17-269

Vote sur les conventions pédagogiques :

- ✓ Nombre de membres présents et représentés : 16
- ✓ Nombre d'abstentions : 0
- ✓ Nombre de voix pour : 16
- ✓ Nombre de voix contre : 0

Les conventions pédagogiques recueillent un avis favorable unanime.

**Questions diverses :**

Il n'y a pas de questions diverses.

L'ordre du jour ayant été épuisé et les membres n'ayant pas d'autres questions à poser, la séance est levée à 19h18.

La prochaine commission aura lieu le 16 mai 2017.

**Pour le président de l'université Jean Moulin et par délégation,  
le vice-président en charge de la formation,  
de l'insertion professionnelle et de la vie étudiante,**



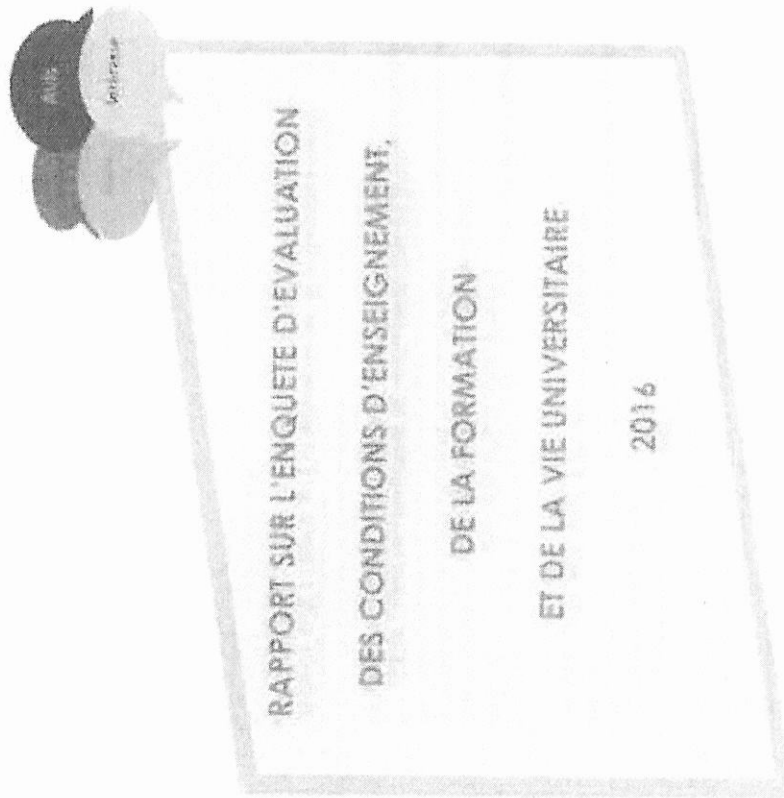
**Stéphane PILLET**





## SOMMAIRE

VIE ETUDIANT ET SERVICES DE L'UNIVERSITE.....	3
Une année d'élections.....	3
Près de 3/4 des étudiants connaissent au moins une association.....	3
Les services proposés par l'université bien identifiés par les nouveaux arrivants à Lyon 3.....	4
<b>INFORMATIONS RECUES ET DEROULEMENT DE LA FORMATION.....</b>	<b>4</b>
Les informations données par les enseignants et/ou par l'équipe pédagogique sont jugées les plus utiles.....	4
Les étudiants sont en majorité satisfaits de l'organisation de leur formation.....	6
Entre contrôle continu intégral et contrôle continu et terminal, les étudiants sont partagés.....	7
Une forte majorité d'étudiants a disposé d'une semaine de révision avant les examens du premier semestre, mais avec des différences par composante et par niveau.....	7
<b>VOTRE AVIS SUR LA FORMATION : OBJECTIFS, PROGRAMMES, APPORTS.....</b>	<b>8</b>
Les étudiants pensent majoritairement que le programme annoncé a été respecté.....	8
La satisfaction des étudiants sur les apports de leur formation en termes de compétences est forte sur le disciplinaire, plus mitigée sur le professionnel, faible sur le linguistique.....	9
<b>VOUS ET VOS ETUDES.....</b>	<b>11</b>
La principale motivation des étudiants dans le choix de leur formation est l'intérêt pour la discipline, suivie de près par les débouchés professionnels.....	11
90% des étudiants de licence professionnelle, 81% des étudiants de master et 53% des étudiants de DUT avaient un projet professionnel en s'inscrivant dans leur formation.....	11
Les étudiants ont assez peu bénéficié d'accompagnements type aide à l'orientation, à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle.....	13
A peine plus de la moitié des étudiants de licence professionnelle et de 2 <sup>ème</sup> année de master pensent s'insérer dans la vie active en fin d'année.....	14
Près d'un étudiant sur 2, et même 60% en 2 <sup>ème</sup> année de master, pense rejoindre un réseau d'anciens diplômés à l'issue de sa formation.....	14
Des étudiants de 1 <sup>ère</sup> et 2 <sup>ème</sup> année de licence qui se jugent plutôt impliqués et assidus.....	14
Une motivation en baisse sensible entre le début de l'année et le moment de l'enquête, en lien avec les difficultés rencontrées dans l'acquisition des connaissances.....	15
Le tutorat d'accompagnement identifié par 3/4 des étudiants de L1 et L2.....	16
<b>AVIS GLOBAL SUR LA FORMATION : POINTS FORTS – POINTS FAIBLES.....</b>	<b>17</b>
La maîtrise des étudiants domine les notes 7 ou 8 à l'évaluation de leur formation.....	17
<b>4 204 PARTICIPANTS MAIS UNE BAISSSE SENSIBLE DU TAUX DE REPONSE : 21%.....</b>	<b>19</b>



Les étudiants ont été interrogés sur les informations reçues pour les élections des composantes et des conseils centraux. Les réponses à ces deux questions ne présentent pas de différences significatives : 2/3 des étudiants ont déclaré être peu ou pas informés.

Par type de diplôme ce sont les étudiants de DUT et de licence professionnelle quelle que soit la composante, qui se déclarent le plus souvent peu ou pas informés.

Pour les conseils de composantes, c'est à l'IUT que les étudiants se disent les moins bien informés (80% d'avis négatifs) et en Faculté des Langues qu'ils apparaissent les mieux informés (43% d'avis positifs).

Concernant la question sur la participation au vote :

- 13% ont voté aux deux élections
- 18% ont voté à une seule élection (9% pour celles des composantes et 9% pour celles des conseils centraux)
- 70% des étudiants n'ont pas voté

Au global :

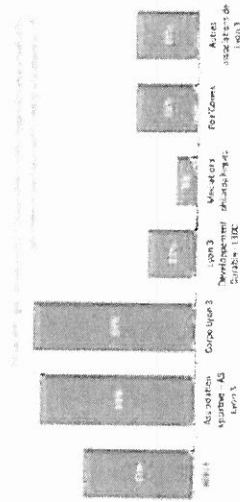
- Ce sont les étudiants de licence professionnelle qui ont le moins voté (96% à aucune des deux élections)
- Ceux de DUT qui ont le plus voté (54% de votants à au moins une élection)
- Les étudiants de licence (37% de votants à au moins une élection) ont davantage participé en facultés des Langues, des Lettres et à l'IAE qu'en facultés de Droit ou de Philosophie
- En master les étudiants ont peu participé (seulement 18% de votants à au moins une élection) avec la plus faible participation en faculté des Lettres

Parmi les raisons évoquées par les étudiants, on note :

- Je n'ai pas été informé(e) : 29%
  - Je ne suis pas intéressé(e) : 27%
  - Je n'ai pas eu le temps : 23%
  - Je n'avais pas cours ce jour-là : 11%
- Plusieurs réponses étaient possibles

avec de 1/4 des étudiants qui déclarent ne pas être informés

72% des étudiants déclarent connaître au moins une association, davantage en licence (77%) qu'en master (67%) et en DUT (61%). Les étudiants de licence professionnelle ne sont qu'1/4 à répondre positivement.



On a demandé aux étudiants qui déclareraient connaître au moins une association s'ils connaissaient ou non l'une des 6 associations identifiées dans le tableau joint ou une autre association.

La Corpo Lyon 3 et l'AS Lyon 3 sont les plus connues. Vient ensuite l'ADELY.

Pour chaque association connue, on a demandé aux répondants s'ils étaient membres de cette association et s'ils avaient participé à au moins un événement organisé par elle. Les étudiants sont très peu membres d'une association, même si l'association sportive – AS Lyon 3 et l'association médiations philosophiques se démarquent de ce point de vue ; la participation à un événement organisé par une association est assez peu fréquente.

Association	% Membres	% Participants
ADELY	3%	15%
Association sportive – AS Lyon 3	3%	16%
Corpo Lyon 3	3%	13%
Lyon 3 Développement Durable – 3DD	7%	13%
Médiations philosophiques	7%	13%
PhilGenes	7%	13%
Autres associations de Lyon 3	31%	40%

Interrogés sur la façon dont ils ont connu au moins une association, les étudiants citent le plus fréquemment la bouche à oreilles (« Par des étudiants de ma promo » : 29%) et l'affichage dans les locaux (26%). Vient ensuite le site web de l'université (13%), le Guide des associations étudiantes (9%) et les welcome Days (8%). A noter que les mailings et sites Web des associations ont été cités par 4% des étudiants.

Les services proposés par l'université sont appréciés par les étudiants arrivants à Lyon 3

Seuls les étudiants nouveaux à Lyon 3, étaient sollicités sur cette question relative aux services proposés par l'université. Trois services sont globalement bien identifiés par les étudiants : le service des sports connu par 68% des étudiants, et plus encore sur le site de la Manufacture, suivi par le point central d'accueil avec 59% puis le service objets trouvés et bagagerie connu par un étudiant sur deux.

Un étudiant sur cinq déclare connaître les assistantes sociales du CROUS, les proportions sont comparables quel que soit le site ou la composante. 67% des étudiants disent ne pas connaître le Service de Médecine Préventive (question sur la faculté des langues qui connaît le mieux ce service 51%).

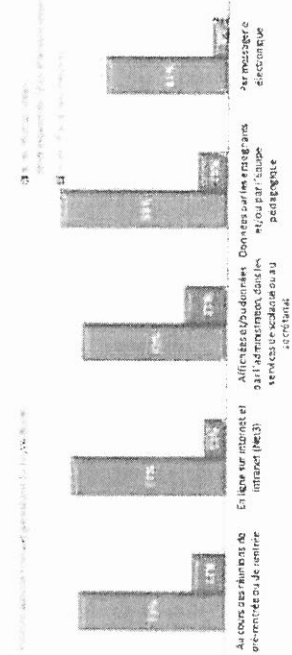
La maison des langues est connue par 1/3 des étudiants hors faculté des Langues, où près de 9 étudiants sur 10 connaissent ce service, et hors IUT où c'est l'inverse.

La salle d'autoformation au C21 est connue par 24% des répondants, mais davantage parmi les étudiants de licence (28%) que par ceux de master (15%).

Le point Culture est identifié par 29% des répondants nouveaux arrivants à Lyon 3.

INFORMATIONS REÇUES ET DEROULEMENT DE LA FORMATION

Les informations données par des étudiants arrivants par l'agence pédagogique pour les nouveaux arrivants



**Les informations reçues au cours des réunions de pré-rentrée ou de rentrée** sont jugées plutôt utiles par 60% des étudiants au global, sachant que 17% des répondants disent ne pas avoir bénéficié de ce type d'informations.

On obtient 73% d'avis positifs, si on se focalise sur les étudiants qui déclarent avoir eu des informations, (on exclut les réponses « pas d'information »).

En licence les réponses sont assez homogènes entre les composantes mais très différentes par niveau. La proportion d'étudiants qui trouvent ces informations plutôt utiles est de 74% en L1 (où elles sont connues) et proche de 50% en L2 et en L3 (où près d'1/4 des étudiants déclarent n'avoir pas eu d'informations, surtout des étudiants de la faculté de Droit).

De même en DUT, la part d'étudiants satisfaits est forte, là encore plus en 1<sup>ère</sup> année (81%) qu'en 2<sup>ème</sup> année (76%).

En master, comme en licence professionnelle, 2 étudiants sur 3 trouvent les informations reçues utiles, sauf en master 1, à la faculté de Droit où près de la moitié des répondants déclarent n'avoir pas reçu d'information.

**Les informations en ligne sur internet et intranet** sont jugées plutôt utiles par 68% des étudiants au global, sachant que 17% des répondants disent ne pas avoir bénéficié de ce type d'informations, surtout des étudiants de la faculté de Philosophie (30%) et les étudiants de licence professionnelle (1/4).

On obtient 77% d'avis positifs, si on exclut les réponses « pas d'information ».

**Les informations affichées et/ou données par l'administration** dans les services de scolarité ou au secrétariat. On obtient 72% de réponses « Plutôt utiles », si on exclut les réponses « pas d'information » qui concernent 21% des répondants.

En licence et sans différence significative entre les composantes, les réponses sont proches de la moyenne. Même remarque en licence professionnelle, même si la part des réponses « pas d'information » est un peu plus élevée.

C'est en DUT que ces informations sont jugées le plus souvent plutôt utiles.

En master, les informations sont jugées plutôt utiles, mais une forte proportion d'étudiants répond « pas d'information » surtout en M1 à l'IAE et en M1 et M2 à la faculté de Droit.

**Les informations données par les enseignants et/ou par l'équipe pédagogique** sont jugées les plus utiles : 83% d'avis positifs, si on exclut les réponses « pas d'information » (15%).

En 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> année de licence on note une plus forte proportion qu'en moyenne de répondants qui déclarent n'avoir pas reçu d'information (19%), sans grandes différences entre les composantes sauf en faculté des Lettres où ce n'est pas le cas (9%).

En DUT, en licence professionnelle et en master, il y a davantage d'informations reçues par cette voie qu'en licence et ces informations sont jugées plutôt utiles.

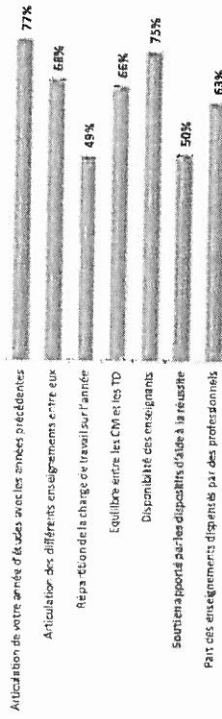
**Les informations reçues par messagerie électronique** sont celles jugées le plus souvent inutiles : 36% des répondants. A noter aussi que c'est pour cette source d'information qu'on enregistre la plus faible proportion de réponses : « pas d'information » (8%).

Les étudiants de la faculté de Philosophie sont moins nombreux à recevoir des informations (20% de « Pas d'information »), mais n'en sont pas plus satisfaits que les autres étudiants.

Les étudiants en licence de la faculté de Droit et en licence et master de l'IAE jugent ces informations plutôt utiles que ceux des autres composantes.

On exclut de l'analyse les étudiants qui ne se sont pas sentis concernés par ces questions (13%).

On exclut de l'analyse les étudiants qui ne se sont pas sentis concernés par ces questions (13%).



**77% des répondants trouvent que leur année d'études est bien articulée avec les années précédentes.**

Les résultats sont très positifs toutes composantes confondues. A noter cependant que ce sont les étudiants de DUT et de licence professionnelle (plus particulièrement à la faculté de Droit et à l'IAE) qui constatent le plus cette articulation (83%). L'avis des étudiants de licence se situe dans la moyenne, avec une spécificité en faculté de Philosophie (64%), spécificité qui se retrouve sur les trois niveaux de licence. Les étudiants de master sont les plus critiques, notamment les étudiants de master 2 de la faculté des Lettres (54%).  
On exclut de l'analyse les étudiants qui ne se sont pas sentis concernés par ces questions (13%).

**68% des répondants sont satisfaits de l'articulation des différents enseignements entre eux.**

Les avis positifs décroissent avec le niveau d'études en licence et en master de 73% en L1 à 63% en M2. C'est en licence professionnelle qu'on enregistre la plus forte proportion de réponses positives (69%). Les étudiants de la faculté de Droit et de master 2 à l'IAE, sont en proportion les plus nombreux à être satisfaits de cette articulation.

**Les réponses aux deux questions précédentes sont très liées avec 60% des étudiants qui repèrent une articulation entre leurs années d'études et aussi entre les différents enseignements pour l'année en cours et 15% des étudiants qui répondent deux fois non.**

**Répartition de la charge de travail sur l'année :** Moins d'un étudiant sur deux déclare que la charge de travail sur l'année est bien ou plutôt bien répartie. Les étudiants les plus mécontents sont ceux de l'UT et notamment de 2<sup>ème</sup> année de DUT avec 82% d'avis négatifs ; les plus satisfaits sont les étudiants de 1<sup>ère</sup> année de licence (59% d'avis positifs).

**Equilibre entre les CM et les TD :** 66% des étudiants considèrent qu'il y a un équilibre entre les cours magistraux et les travaux dirigés. Les étudiants les plus satisfaits sont ceux de l'IAE (73%).  
On exclut de l'analyse les étudiants qui ne se sont pas sentis concernés par ces questions (8%).

**Disponibilité des enseignants :** 75% des étudiants se déclarent satisfaits ou plutôt satisfaits sur cette question. Les étudiants de DUT et de licence professionnelle sont les plus positifs. On ne relève pas de différence avec la moyenne en licence et en master.

**Appréciation du soutien apporté par les dispositifs d'aide à la réussite :** la moitié des répondants se disent non concernés, avec un peu moins de non concernés en DUT (25%) et en licence professionnelle (40%).  
Quand on exclut de l'analyse les non concernés, on a en DUT, en licence et en licence professionnelle, plus de la moitié des répondants qui ont une appréciation plutôt positive (55%). Cette proportion est nettement plus faible en master (37%).

### Appréciation sur la part des enseignements dispensés par des professionnels :

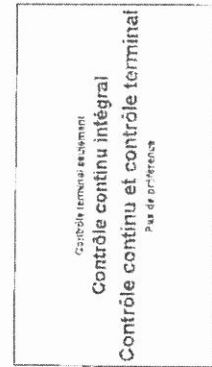
42% des répondants se disent non concernés en licence (davantage en L1 : 48% qu'en L2 : 41% et qu'en L3 : 34%) ; cette proportion est de 18% en master 1 et de 8% en master 2 ; elle est également de 8% en licence professionnelle et de 6% en DUT. Ces différences par diplôme et niveau semblent cohérentes avec la question.

Abstraction faite des non concernés, la satisfaction est en lien avec la proportion d'étudiants concernés par la question : les répondants satisfaits ou plutôt satisfaits sont ceux de DUT (84%), de licence professionnelle (85%) et de master (70%). En licence les réponses positives et négatives sont à l'équilibre.

### Contrôle continu, contrôle intégral et contrôle terminal : avis des étudiants sur les objectifs de leur formation :

Au global, 8% des étudiants se déclarent indifférents au mode d'évaluation.

Et seulement 6% des étudiants déclarent qu'ils préféreraient n'avoir que du contrôle terminal.



En DUT la moitié des étudiants se déclarent favorables au contrôle continu intégral et 37% à une évaluation mixte (contrôle continu et terminal).

En licence les proportions sont inversées.

Les étudiants de master ont des avis plus mitigés : 40% préféreraient le contrôle continu intégral et 43% une solution mixte.

En licence professionnelle les étudiants sont largement pour le contrôle continu intégral : 60%.

### Une forte majorité d'étudiants a répondu d'une semaine de révision avant les examens du premier semestre, mais avec des différences par composante et par niveau

On a demandé aux étudiants s'ils avaient disposé d'une semaine de révision avant les examens du premier semestre. La réponse est globalement oui : 70% des répondants mais avec des différences marquées par composante et entre niveaux.

En DUT, les étudiants déclarent n'avoir pas bénéficié de cette semaine (89% de réponses « non »).

En licence professionnelle, les étudiants de l'IAE et de l'IUT disent n'avoir pas eu de semaine de révision. Ceux de la faculté de Droit sont 2/3 à déclarer avoir bénéficié de ce temps.

En licence la quasi-totalité des étudiants de la faculté de Droit et de la faculté des Lettres ont bénéficié de cette semaine de révision. En faculté de Philosophie et en faculté des Langues, environ 2/3 d'étudiants déclarent avoir eu ce temps de révision. A l'IAE, la semaine de révision a concerné la quasi-totalité des étudiants de L1, 2/3 des étudiants de L2 et la moitié des étudiants de L3.

En master des facultés de Philosophie et des Langues, la quasi-totalité des répondants dit avoir eu une semaine de révision en M1 et une très large majorité en M2. Pour la faculté de Droit, une forte majorité des répondants répondent positivement, davantage en M1 (77%) qu'en M2 (58%). La situation est assez comparable en faculté des Lettres (70% en M1 et 44% en M2). C'est à l'IAE qu'on trouve la plus faible proportion de réponses « Oui » à la question posée (55% en M1 et 20% en M2).

### VOTRE AVIS SUR LA FORMATION : OBJECTIFS, PROGRAMMES, APPORTS

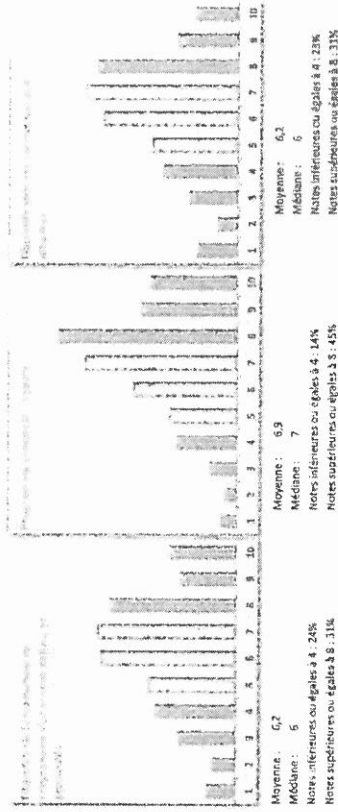
Les résultats sur la formation et son déroulement peuvent être déclinés par diplôme et transmis sur demande aux composantes pour des analyses par formation, plus pertinentes que les analyses sur des moyennes présentées ci-après.

### LES RESULTATS DES ENQUÊTES SUR LA FORMATION, PAR DIPLOME, COMPOSANTE, ANNEE ET NIVEAU

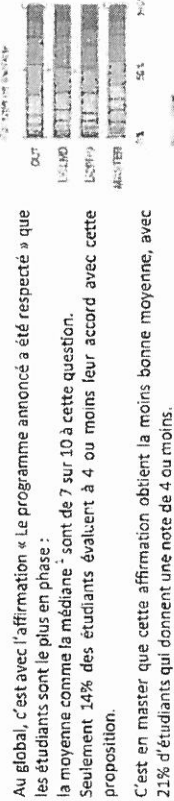
Trois questions étaient destinées à recueillir l'avis des étudiants sur les objectifs de leur formation :

- « Les objectifs de la formation et le programme ont été clairement définis et présentés »
- « Le programme annoncé a été respecté »
- « Les objectifs atteints ont été conformes à vos attentes »

Note sur 10 de « Pas du tout d'accord » à « Tout à fait d'accord »



Les réponses à ces trois questions présentent une corrélation positive entre elles et aussi par rapport à la question relative à l'avis global sur la formation (voir dernière partie du rapport).



Au global, c'est avec l'affirmation « Le programme annoncé a été respecté » que les étudiants sont le plus en phase : la moyenne comme la médiane sont de 7 sur 10 à cette question. Seulement 14% des étudiants évaluent à 4 ou moins leur accord avec cette proposition. C'est en master que cette affirmation obtient la moins bonne moyenne, avec 21% d'étudiants qui donnent une note de 4 ou moins.

Les réponses aux deux autres questions sur les « objectifs de la formation et le programme clairement définis et présentés » d'abord, sur « les objectifs atteints conformes aux attentes » ensuite, sont assez comparables : une note moyenne de 6,2 sur 10 à ces deux questions et un peu plus de 20% des étudiants qui évaluent à 4 ou moins leur accord avec ces affirmations.

Dossier	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision commission	Observations
17	Licence 2	Obis	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400 €	
18	Master 1	6	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	800 €	
19	Master 1	3	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600 €	
20	Master 2	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0 €	Aide demandée sans lien avec les études suivies
21	DU	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0 €	A déjà validé M2 cursus achevé
<b>Total</b>				<b>9 110 €</b>	

**ANNEXE 5**  
**PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'AIDES AU TITRE DU FSDIE « SOCIAL »**  
 (COMMISSION 16 MARS 2017)

Dossier	Diplôme(s)	Boursier	Aide demandée	Décision commission	Observations
1	Master 2	non	Aide au départ en stage	400 €	
2	Licence 3	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	600 €	
3	Master 2	non	Aide au départ en stage Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	900 €	
4	Doctorat année 2	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0 €	Réalité du besoin non établie
5	DUT année 1	non	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500 €	
6	Préparation concours	non	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement	700 €	
7	Préparation concours + DU	non	Aide au départ en stage Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1110 €	
8	DU	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	Ajourné	Inscription à finaliser (dernier paiement)
9	Master 1	7	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500 €	
10	Master 1	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	400 €	
11	Certificat professionnel	non	Départ à l'étranger	0 €	A déjà validé M2 cursus achevé
12	Licence 1	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	500 €	
13	Préparation concours	6	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	1000 €	
14	Doctorat	non	Achat d'ouvrages spécifiques et d'équipement Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	Ajourné	Dossier incomplet
15	Master 2	non	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	0 €	Réalité du besoin non établie
16	Préparation concours	6	Autres situations impactant le suivi et la réussite des études	700 €	

17	Jeunes Européens Lyon	Haute européenne	1 374,00 €	431,00 €	431,00 €
18	Jeunes Européens Lyon	Jumelage des Jeunes Européens - Lyon et Milan	2 214,00 €	744,00 €	744,00 €
19	L3DD	Jardin botanique (cour Sud)	286,00 €	191,00 €	191,00 €
20	Les Médiations Philosophiques	Festival de Philosophie 2017	28 543,00 €	8 000,00 €	8 000,00 €
21	Les Médiations Philosophiques	Phil'ose	327,00 €	100,00 €	100,00 €
22	Lyon Synchro Universitaire	Gala annuel de natation synchronisée	12 008,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
23	Troupe Lyon 3	Beaucoup de bruit pour rien	10 406,00 €	500,00 €	500,00 €
24	Corpo Lyon 3	81ème édition du Bal du Droit	188 614,00 €	25 000,00 €	25 000,00 €
<b>TOTAL</b>			<b>409 956,00 €</b>	<b>89 279,00 €</b>	<b>84 136,00 €</b>

subvention accordée sous réserve de la réception du bilan 2016 et des principales factures avant la CFVU, ainsi que des principaux devis pour l'édition 2017 et de l'intégration de la facturation de l'Université concernant la mise à disposition des personnels dans le budget. Bilan 2016 effectivement reçu lundi 13 mars 2017, accompagné de la révision du budget 2017, sans facture pour 2016 ni devis pour 2017 à ce jour.

Pour information - dossiers irrecevables

L3DD	Disco Soupe	249,00 €	150,00 €	dossier hors délai
Lézart Gato	Court métrage Combien de temps ?	27 793,00 €	750,00 €	dossier hors délai

**ANNEXE 4**

**PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AU TITRE DU FSDIE « INITIATIVES » (COMMISSION 7 ET 9 MARS 2017)**

N°	Nom de l'association	Intitulé du projet	Montant total du projet 2016-2017	Subvention demandée 2016-2017	Subvention accordée 2016-2017	Remarques
1	AEZL	Concert de rock	2 100,00 €	320,00 €	320,00 €	
2	AEZL	Conférence sur Le mariage de Figaro	1 245,00 €	140,00 €	140,00 €	
3	AEZL	Exposition et cocktail de clôture de la saison culturelle	4 064,00 €	1 230,00 €	1 230,00 €	
4	AEZL	Poetic Tea Time	848,00 €	232,00 €	232,00 €	
5	BDE Mirat	Gala Master 2017 - 4ème édition	5 400,00 €	1 200,00 €	- €	manque de transversalité - il faut au moins s'associer avec l'autre gala des masters (organisé par l'Association du DICE de Lyon) plutôt que de multiplier les galas. Il faut demander un financement à des entreprises.
6	BDE Tout IAE	Gala de l'IAE 2017	20 537,00 €	5 000,00 €	4 000,00 €	la communication n'est pas encore prête à un mois de l'événement pour une manifestation qui se veut être transversale. Il faut demander un financement à des entreprises et solliciter d'autres associations pour une organisation plus transversale.
7	DFWA Collection	Cocktail interprofessionnel	6 400,00 €	1 500,00 €	1 000,00 €	événement de filière - il faut faire une demande de subvention auprès de la Faculté de Droit
8	GAJA	Paris By GAJA	2 985,00 €	700,00 €	350,00 €	événement de filière : il faut faire une demande de subvention auprès de la Faculté de Droit
9	GAJA	Petit déjeuner des Masters 2018	280,00 €	180,00 €	ajourné	à représenter - demande très anticipée et il faut faire une demande de financement à la Faculté de Droit et auprès d'entreprises
10	GAJA	Calendrier juridique 2018	268,00 €	250,00 €	ajourné	à représenter : demande très anticipée et il faut faire une demande de financement aux composantes (notamment à la Faculté de Droit) et auprès d'entreprises
11	IAE Lyon Junior Conseil	Participation au Congrès Régional de Printemps, Congrès National d'été et Journée formation	2 771,00 €	861,00 €	700,00 €	pas besoin de location de salle pour la journée de formation - il suffit de faire une demande de salle à l'Université pour économiser cette location (salles disponibles le samedi) - il faudra remplir un dossier de subvention par projet les prochaines fois
12	AS Lyon 3	Mini-raïd Lyon 3 2017	5 859,00 €	1 800,00 €	1 800,00 €	
13	AS Lyon 3	Tournoi de foot à 7	2 546,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €	
14	AS Lyon 3 / LBDD	Semaine éco-voile	38 930,00 €	15 000,00 €	15 000,00 €	
15	AS Lyon 3	BLIA CUP 2017, Kaohsiung (Taiwan)	67 450,00 €	19 000,00 €	19 000,00 €	
16	Jean Moulin Post	Jean Moulin Post n°6	4 500,00 €	4 000,00 €	2 500,00 €	financement pour un journal de la même longueur que d'habitude (et non pour les 40 pages souhaitées) car il faut avoir le temps de vérifier les informations et ne pas décourager les étudiants avec une lecture trop longue



# Réflexions sur la notation en QCM

Romain BOULET (aelyon)

## Transformation d'un score en note

Les méthodes proposées sont mathématiquement correctes mais pédagogiquement discutables comme cela a été évoqué dans les échanges de mails et le compte rendu.

La problématique est simple : il faut transformer un score qui appartient à l'intervalle  $[m, M]$  à une note qui appartient à l'intervalle  $[0, 20]$ . Ici  $m$  (exemple -60) désigne le score minimum et  $M$  le score maximum (exemple 40). Les propositions (méthodes A et B) consistent à faire une transformation linéaire  $y = ax + b$ . Cependant on peut imaginer d'autres fonctions comme des fonctions linéaires par morceaux (comme le font les impôts). J'ai mis en annexe quelques représentations graphiques.

Cette fonction doit être croissante (pour garder l'ordre) et continue (pour éviter les effets de seuil). Il faut évidemment trouver la bonne fonction qui soit à la fois pédagogiquement cohérente et aussi intelligible par tout le monde.

Mais au-delà de ces calculs mathématiques il faut, je pense, bien penser le QCM dans le cadre d'un examen alors qu'il est très souvent utilisé dans le cadre d'un concours.

## Le QCM pour un examen

Je rejoins les remarques faites dans les échanges de mails et le compte rendu : le QCM est là pour évaluer les étudiants en examen et non en concours. Sa note ne dépend pas de celle des autres. Si on suit cette logique on ne devrait pas (ou on devrait éviter de) remonter les notes de toute une promo à la fin d'une correction de copies pour avoir une moyenne acceptable à son module ; en effet la note d'un étudiant est ainsi modifiée car tous les autres n'ont pas eu des notes convenables.

Il faut donc faire des sujets faisables en ayant à l'idée que les notes ne seront pas modifiées. Les mauvaises notes en QCM peuvent en partie s'expliquer par le fait que l'enseignant a tendance à faire des questions difficiles ou des questions avec des pièges (et je suis le premier à être tenté de mettre des pièges). Je pense qu'un bon QCM doit contenir de simples questions de cours ou d'applications directes, des questions demandant de la réflexion et des questions plus difficiles pour différencier les bons étudiants. En effet lors d'un QCM on n'apprécie pas la démarche, le cheminement vers la réponse contrairement à une copie. En maths une erreur de calcul dans la dernière étape d'un raisonnement complexe sera intégralement sanctionnée en QCM alors qu'en copie la démarche et le savoir sous-jacent pourront être valorisés.

Les mauvaises notes peuvent aussi s'expliquer par la présence de points négatifs de façon trop prépondérante, je développe donc ce point ci-après.

## Les points négatifs

Pour moi les points négatifs sont là pour dissuader les étudiants de répondre au hasard. Partant de ce postulat, on peut imaginer qu'un étudiant répondant à toutes les questions au hasard devrait avoir zéro. Mes collègues faisant des QCM en L1 font en sorte qu'en moyenne un étudiant répondant au hasard ait zéro.

Exemple : pour une question à 4 propositions dont une seule est juste on mettra 3 points pour la bonne réponse et -1 pour les mauvaises réponses.

Ainsi l'étudiant répondant au hasard aura 0 en moyenne (mathématiquement on dit que l'espérance est nulle) et le facteur « chance » peut jouer, cependant pour avoir tenté un QCM en TD avec mes L3, la seule présence de points négatifs les effraient.

Je pense donc que, dans le cadre d'un examen et non d'un concours, le système proposé de +2 / -3 n'est pas bon. Mettre -3 points c'est trop.

Avec un +3/-1 on a, sur 20 questions, un score minimum de -20 et un maximum de 60. La méthode B proposée donne donc une transformation :  $note = score / 4 + 5$

Dans le système +2/-3 un étudiant ayant un score de 2 (cas évoqué dans un mail) correspondrait à un étudiant ayant répondu à seulement 2 questions aurait 12,4/20. Dans le système +3/-1, l'étudiant ayant répondu à seulement 2 questions aurait un score de 6 et une note de 6,5/20.

Notons également que dans le système +2/-3 la formule transformant une note en score est  $note = score / 4 - 12$ . Ceci doit être mentionné sur le sujet d'examen par souci de transparence. L'étudiant en conclut donc qu'en ayant un score nul (copie vide) il a 12/20.

## Une proposition (audacieuse ?)

Lorsque j'interroge un étudiant je préfère qu'il me dise « je ne sais pas » plutôt que d'essayer d'inventer une réponse qui sera fautive. On peut ne pas avoir réponse à tout (y compris pour un enseignant ou un homme politique !) et l'admettre c'est aussi faire preuve d'humilité.

Je vais expérimenter avec mes L3 lors d'un TD un QCM sans points négatifs (je vous rassure il ne compte que pour 10% de la note de contrôle continu qui ne compte que pour un tiers de la note de la matière...) avec la notation suivante : sur 20 questions chaque question est notée sur 1 point, une réponse juste apporte 1 point (pour que la réponse soit juste il faut que toutes les cases correctes soient cochées en cas de réponses multiples), une mauvaise réponse ou une absence de réponse apporte 0 point et si l'étudiant a coché la case « je ne sais pas » il a un quart de point (ou un huitième de point si on veut être moins généreux). Ainsi l'étudiant cochant toujours la case « je ne sais pas » aura 5/20 (ou 2,5/20 si on veut être moins généreux). Ceci incite à ne pas répondre au hasard et à reconnaître ses lacunes.

Notons que ce 5/20 correspond à une copie vierge dans le système +3/-1 et méthode B, il n'est donc pas absurde.

On peut faire des variantes du type : pour une question à 4 propositions dont une seule est juste on mettra 3 points pour la bonne réponse et -1 pour les mauvaises réponses et +0,5 si l'étudiant coche « je ne sais pas ».



Réunion du groupe de travail « Evaluation par Questionnaires »  
17.02.2017

Présent(e)s : BELLIS Laurence, CROZE Hervé, DELESALLE-NANCEY Catherine, ESPAZA Antoine, GAZEL Hervé, GOLLION Sylviane, LEON Emilie, PICOD Sylvie, PILLET Stéphanie, STANKIEWICZ Lukasz, VALENTIN Olivier, VILES Mathieu

Excusé(e)s : BERGHEAUD Yann, CAMUS Alexis, GOETHALS Théo, LOEVE Sacha, MOGE Charlotte, VARINARD Christian

### Contexte

Le groupe de travail a été constitué par la CFVU, regroupant des membres de la CFVU, des représentants désignés par les composantes et des représentants des services concernés par la thématique. La demande de la CFVU fait suite à un échange en séance sur les conditions d'évaluation des étudiants par la voie de questionnaires (type : questionnaires à choix multiples, à choix simples...). L'usage de différentes méthodes de calcul, non connues des étudiants et parfois même du jury lors de ses délibérations, a ainsi pu poser question.

### Objectifs

Apporter des éléments de réponse aux thématiques suivantes, permettant à la CFVU de fixer un cadrage quant à l'évaluation des étudiants par le biais de QCM

- Cadre de recours aux QCM
- Modalités d'évaluation des QCM (points positifs/négatifs, réponses multiples...)
- Pouvoir/souveraineté du jury en matière de notation de QCM

### Principes dérogés aux termes des échanges

- Chaque enseignant a la responsabilité du sujet qu'il élabore et de sa méthode d'évaluation des connaissances des étudiants, sous le contrôle du jury et dans le respect du régime d'examen en vigueur et des modalités de contrôle des connaissances adoptées par la CFVU pour chaque formation. Il a toute latitude en matière de proposition de notation faite au jury. Seul le jury est souverain dans son appréciation de la valeur des candidats à l'examen : il lui appartient de valider ou non la proposition faite par l'enseignant en matière d'évaluation des connaissances des étudiants.
- L'évaluation des connaissances étant individualisée, le résultat d'un étudiant ne doit pas dépendre du résultat des autres étudiants (logique de l'examen, et non du concours).
- L'étudiant doit avoir des informations sur le fonctionnement du questionnaire (durée, type de questionnaire : QCM, QCS, etc ; application ou non de points négatifs en cas de réponse erronée ; absence de réponse ou réponse partielle sanctionnée ou non). Si toutes les questions ne sont pas évaluées de la même façon, il est recommandé de le préciser, sans nécessairement indiquer la notation spécifique à chaque question. Ces règles de publicité doivent à minima figurer sur le sujet d'examen.
- Le résultat d'un QCM est par nature un score obtenu en comparaison d'une grille de correction. Ce score est ainsi positionné sur une échelle entre un score minimum et un score maximum. Le traitement de base pour transformer le score en note consiste à effectuer l'opération suivante (METHODE B) :

$$\text{note} = \frac{(\text{score obtenu} - \text{score minimum}) \times \text{base de notation}}{(\text{score maximum} - \text{score minimum})}$$

Exemple « simple » : pour un QCM de 20 questions avec -3 points par réponse fautive et +2 points par réponse correcte. Le score minimum est donc de -60 points et le score maximum de 40 points. Un étudiant a obtenu un score de -2 points.

$$\text{note (sur 20)} = \frac{(2 + (-60)) \times 20}{(-60) + 40} = \frac{(62) \times 20}{-20} = -12,4 \text{ (sur 20)}$$

On voit ici la limite d'une règle arithmétique purement linéaire.

**ACTUELLEMENT (indifférenciation des scores négatifs = tous à zéro) = METHODE A**  
L'enseignant en charge de l'évaluation fixe le score pour avoir la note maximum (SCM), généralement 20/20 ainsi que le score à atteindre pour avoir la moyenne (SCN, généralement 10/20).

Dans ce cas la règle de calcul est la suivante (base de notation sur 20) :

$$\begin{aligned} \text{- Score étudiant inférieur ou égal à SCN : note (sur 20)} &= \frac{10 \times \text{score}}{\text{SCN}} \\ \text{- Score étudiant supérieur à SCN : note (sur 20)} &= 10 + \frac{10 \times (\text{score} - \text{SCN})}{\text{SCN} - \text{SCN}} \end{aligned}$$

A noter que le score à atteindre pour avoir la note maximum (SCM) peut être inférieur au score maximum tel qu'il résulte de la pondération du QCM.

Exemple : le score maximum d'un QCM est de 100 points. Le score à atteindre pour avoir la note maximum peut être fixé à 90 points (les étudiants qui ont ainsi obtenus entre 90 et 100 points ont tous 20/20 ou QCM).

D'autres méthodes de traitement peuvent être utilisées et restent communicables aux étudiants, dès lors que les principes suivants sont respectés :

- Le score obtenu ne peut en aucun cas être modifié.
- La méthode de « transformation » du score en note doit être documentée par le correcteur, en vue d'une transmission au jury qui peut dès lors arrêter les résultats de chaque étudiant en connaissance de cause.
- L'utilisation d'une méthode liant le résultat d'un étudiant à celui des autres étudiants (type médiane) peut servir d'indicateur à l'évaluateur, mais ne peut fonder la notation.

### Points complémentaires

- Une réflexion plus large doit être ouverte sur les conditions de recours aux QCM : leur usage trop fréquent dans certaines formations, s'il permet une gestion rapide d'une masse d'évaluations dans des délais très courts, ne concoure pas forcément à la prise en considération de la capacité de réflexion et d'expression écrite des étudiants.
- Des difficultés peuvent naître d'une mauvaise connaissance ou d'une mauvaise utilisation des outils. La mise à disposition d'un guide d'utilisation des outils existants doit permettre d'informer les jurys, enseignants et services de scolarité. De façon plus large, une présentation des outils disponibles (Scolins, Moodle...) au sein de l'établissement doit être proposée aux enseignants.
- Il appartient à chaque enseignant de déterminer s'il souhaite ou non récupérer les sujets en plus des copies (ou grilles d'évaluation) des étudiants. Toutefois, il est rappelé que le sujet d'examen est un document communicable à tout étudiant qui en fait la demande.

Annexe : réflexions sur la notation en QCM, par Romain BOULET (Iaelyon)

**Mai 2017** : soumission de proposition définitive

**21 mars 2017** : présentation en CFVU de l'état d'avancement des travaux du groupe

**14 mars 2017** : seconde réunion d'élaboration du dispositif par le groupe.

Pour chaque UE qui sera proposée, il convient de commencer à définir : l'intitulé ; la **composante ou service porteur** ; le **public cible** ; le **réfèrent responsable** ; le(s) **semestre(s) envisagé(s)** ; les **objectifs** ; les **prérequis éventuels** ; les **contenus** (description : enseignements, séquences, volume horaire préétabli/travail personnel...) ; les **modalités d'évaluation** ; les **intervenants envisagés**.

31 janvier 2017

Ensemble de présidents :

ADAFER Sarah ; BAYOUD Elodie ; BELLISI Laurence ; BUISSON Florianne ; DE BOEVER Eric ; FLECHET Magali ; GOETHALS Théo (représentant étudiant); GOLLION Sylviane; LAFAY Fabien; LASTRICANI-JOLIVET Magali; NICOLAS Christian; PILLET Stephane ; SOLEILLAND Eric ; TENTORINI Yann; VILES Mathieu.

1. Contexte.

Promulgation de la loi « Egalité et citoyenneté » le 27 janvier dernier en attente du décret d'application.

Intégration en 2016 dans la nouvelle offre de formation d'une unité d'enseignement libre (UEL), équivalente à une UEO en cycle licence pour 6 crédits (par semestre) et à une matière substituable en cycle Master pour 3 crédits.

Possibilité de mobiliser des heures de formation pour les étudiants.

Un crédit est équivalent à 25 heures de travail étudiant (présence et travail à la maison)

2. Objectifs.

A l'appui des premières réflexions préparatoires des accréditations 2016 - 2020, le présent groupe de travail est chargé par la CFVU de déterminer les modalités de valorisation de l'engagement étudiant sous différentes formes par l'introduction du dispositif « UE libre (UEL) » dans les cursus de formation à parti: de la rentrée 2017.

Ces UEL devront permettre un aménagement du parcours de l'étudiant afin de l'accompagner, soit dans la réalisation d'un projet prédéterminé soit, dans la définition ou la redéfinition d'un projet relevant d'une des thématiques et activités retenues.

Il est demandé au groupe d'axer les propositions sur 3 axes :

- A qui s'adresse le dispositif ?
- \* Quel contenu peut-on proposer pour le dispositif ?
- \* Comment évalue-t-on le dispositif ?

Le groupe est également encouragé à se renseigner auprès d'autres universités au sujet de la mise en place de l'UE libre ou de dispositif équivalent.

Annexe 2

3. Objectifs.

Les UEL font partie intégrante de tous les parcours des licences généralistes et des masters. Si l'étudiant choisit de conduire un projet dans le cadre d'une UE libre, le suivi de l'intégralité de celle-ci est donc obligatoire.

Une première liste de thèmes est établie : engagement associatif ; développement durable ; sport ; culture ; handicap et promotion de la santé ; entrepreneuriat ; professionnalisation. Au sein de ces thématiques, une même UEL peut être proposée pour un ou deux semestres au cours d'un cycle d'études, en prenant en compte la progression de la démarche projet individuelle de l'étudiant.

Chaque UEL doit faire l'objet d'enseignements ou d'autres formes d'ingénierie pédagogique (ex : modules, ateliers, suivi de stages...), d'un travail personnel, de modalités d'évaluation (en contrôle continu) et d'un référent (logique de contrat pédagogique).

Par conséquent, l'UEL se distingue de la bonification qui permet une reconnaissance de la participation régulière de l'étudiant à certaines activités proposées par l'établissement.

4. Entrée dans le dispositif.

La conduite d'un projet par l'étudiant dans le cadre d'une UEL fera l'objet d'une sélection préalable dont les critères et les modalités restent à déterminer par le groupe : faisabilité, degré de maturité, motivation, cohérence de la démarche... Le nombre d'inscrits sera déterminé dans la limite d'un numéris clausus défini par UE.

5. Premières pistes.

Au sein des thématiques retenues, des idées d'UEL se dégagent des échanges avec les présents :

UELs autour de pratiques sportives ou artistiques autour de la reconnaissance d'un statut de « haut niveau » ; Christian NICOLAS fait une ou des propositions pour la « culture » et Eric DE BOEVER pour le « sport ». Des éléments de réflexions sont déjà mobilisables au sein de Jean Moulin Lyon 3 : statut existant de sportif de haut niveau ; aménagements prévus pour les étudiants du DUT GACO Arts...

UELs autour de passerelles : en L1 vers une réorientation et en L2 vers une licence professionnelle. Yann TENTORINI, Florianne BUISSON, Laurence BELLISI, Sylviane GOLLION et Fabien LAFAY se proposent d'approfondir la construction de ce second point.

UELs autour de l'accompagnement des personnes et des étudiants en situation de handicap. Magali JOLIVET peut traiter le sujet.

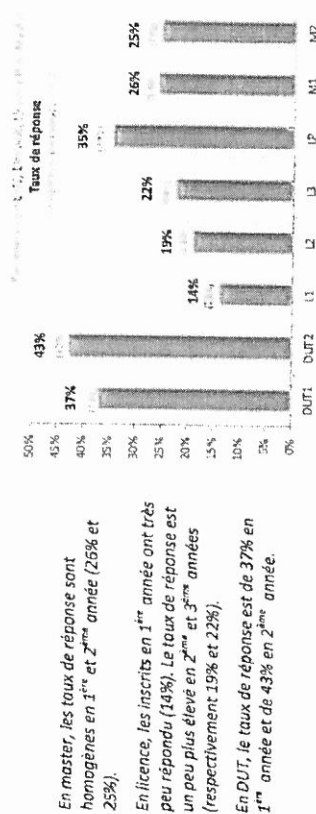
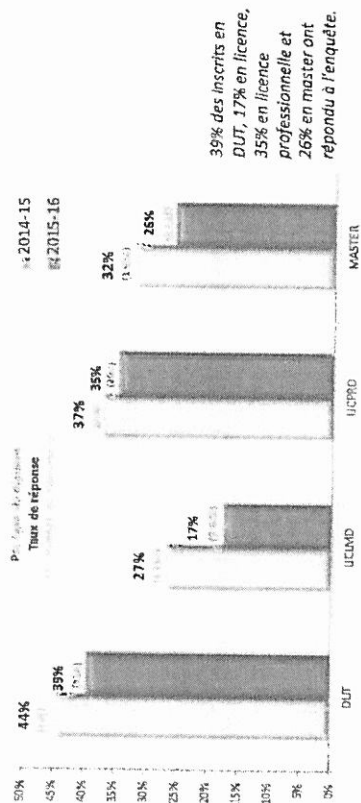
UELs de professionnalisation autour de la valorisation de compétences, de périodes de stage, (SCUIO-IP) ou d'immersion dans les métiers de l'enseignement (Christian Nicolas)

#### 4. 204 PARTICIPANTS MAIS UNE BAISSE SENSIBLE DU TAUX DE REPONSE : 21%

L'enquête sur les conditions d'enseignement, la formation et la vie universitaire est réalisée chaque année, mais comporte des thématiques et des questions adaptées ou nouvelles. Elle concerne tous les étudiants inscrits en diplômes nationaux : DUT, licence, licence professionnelle et master, et s'est déroulée au mois d'avril 2016.

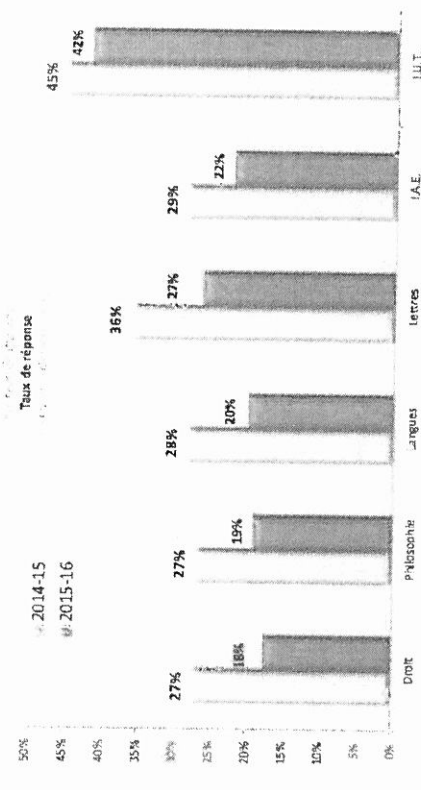
Au total 4 204 étudiants ont répondu, soit un taux de réponse de 21% en baisse sensible par rapport aux années passées (pour mémoire autour de 30%). Cette baisse des taux de réponse s'explique par la saturation des étudiants déjà interrogés à plusieurs reprises pendant l'année universitaire. C'est en licence que cette baisse de participation a été la plus sensible (-10 points) et en licence professionnelle qu'elle l'est le moins (-2 points). En DUT et en master, on perd 5 à 6 points de participation. Les taux de réponse et le nombre de répondants par type de diplôme impliquent la plus grande prudence dans le traitement des résultats, qui ne pourront être présentés qu'à des niveaux suffisants d'agrégation.

Les étudiantes participent traditionnellement mieux à cette enquête que les étudiants (24% contre 17%). Ainsi, 3 017 femmes et 1 187 hommes ont répondu, d'où une sur-représentation des étudiantes au sein de la population des répondants : 72% contre 65% dans la population de référence. Le redressement effectué sur les résultats permet de corriger ce phénomène.



C'est à l'UT que le taux de réponse est le plus élevé (42%), puis à la faculté des Lettres et Civilisations (27%). La participation est un peu plus basse mais les données restent exploitables pour l'IAE (22%), pour la faculté des Langues (20%) et pour celle de Droit (18%), car les effectifs en valeur absolue sont suffisants. Le taux de réponse comme le nombre de répondants est faible en Faculté de Philosophie (19%).

La baisse des taux de réponse se retrouve dans toutes les composantes



Note : Les 21 étudiants répondants de la double licence Droit-Philosophie ont été comparabilisés avec la faculté de Philosophie

Le taux de réponse et le nombre de questionnaires exploitables sont systématiquement pris en compte dans l'exploitation des résultats et dans les traitements par niveau, par composante et sur analyse spécifique par mention de diplôme.

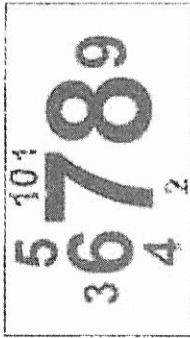
#### Précision méthodologique :

Afin que la population des répondants soit représentative de l'ensemble de la population enquêtée, une pondération des questionnaires saisis a été effectuée selon les strates type de diplôme (DUT, licence, licence professionnelle, master), niveau dans le diplôme, composante et sexe.

## AVIS GLOBAL SUR LA FORMATION : POINTS FORTS – POINTS FAIBLES

La formation des étudiants, descriptif des notes, 7 ou 8 et l'appréciation de leur formation

Échelle de 1 « Très mauvaise » à 10 « Très bonne »



50% des étudiants donnent la note de 7 (26%) ou de 8 (24%) à la question « Globalement comment évaluez-vous votre formation »

16% des étudiants ne donnent pas la moyenne à cette question (note inférieure ou égale à 4 sur 10).  
37% des étudiants donnent une note supérieure ou égale à 8 sur 10

On ne relève pas de différence vraiment significative entre les composantes et par type de diplôme :

- La médiane<sup>4</sup> est de 7
- La moyenne de 6,6.

### Cette question était complétée par la demande de citer 1 à 3 points forts de la formation

Les mots qui reviennent le plus souvent sont les suivants, cités seuls ou associés :

- **Connaissance** : associé à pluridisciplinarité, large palette de connaissances, connaissances apportées, acquises
- **Formation** : associé à contenu, intéressante, professionnalisant, pluridisciplinaire
- **Contenu de la formation** : associé à intéressant
- **Cours - Enseignement - Matières** : associés à diversité, richesse, intéressant
- **Enseignant - Professeur - Prof** : associés à compétences, disponibilité, écoute, accompagnement
- **Qualité** : associé à enseignement, enseignant, contenu
- **Compétences** : associé à équilibre, pluridisciplinaires
- **Professionnel** : associé à intervenants, insertion, débouchés



Les mots cités pour caractériser les points forts varient surtout dans leur fréquence d'apparition selon le type de formation

	Mots les plus fréquents dans les points forts
DUT	Polyvalence – Stage – Projet – Travail – Professionnalisant – Diversité – Intervenant
Licence	Professionnel – Alternance – Intervenant, puis : Insertion – Entreprise – Travail – Pratique
Professionnelle	On ne retrouve pas aussi fréquemment que pour les autres niveaux la notion de connaissance
Licence	Connaissance – Formation – Contenu – Qualité – Compétences – Diversité
	On ne retrouve pas aussi fréquemment que pour les autres niveaux la notion de Professionnel
Master	Connaissance – Formation – Professionnel – Enseignants – Intervenant – Qualité – Compétences, puis : Stage – Alternance – Diversité – Réseau

### On a également demandé de citer 1 à 3 points faibles de la formation

Les mots qui reviennent le plus souvent sont les suivants, cités seuls ou associés :

- **Cours** : associé à répartition des heures de cours, (re)ondants, pas assez approfondis, cours trop théoriques.
- **Manque** : associé à manque d'encadrement, manque d'information (sur les changements d'emploi du temps, sur les stages, sur l'orientation, sur les débouchés professionnels), manque de communication (administration/secrétariat), manque de coordination entre les matières et aussi entre CM/TD
- **Organisation** : associé à organisation de l'administration, du secrétariat, des emplois du temps, des examens
- **Travail** : associé à charge de travail mal répartie, trop importante
- **Emplois du temps – Répartition des cours**
- **Matière** : associé à contenu de certaines matières, matière pas assez approfondie, répartition des matières sur la journée, matière inutile, inintéressante
- **TD** : associé à articulation et équilibre CM/TD, à compétences des chargés de TD
- **Professeurs - Enseignants** : associé à manque de pédagogie, pas assez à l'écoute, disponibilité, absences, pédagogie
- **Langues** : associé à pas suffisamment de cours / d'heures, pas assez de pratique orale, trop théorique, disponibilité



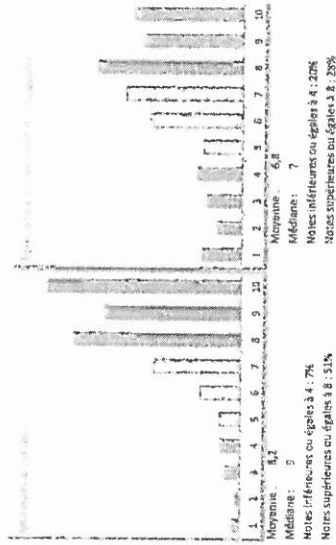
Comme pour les points forts, les mots cités pour caractériser les points faibles présentent quelques variations dans leur fréquence selon le type de formation.

	Mots les plus fréquents dans les points faibles
DUT	Travail – Emplois du temps – Cours – Organisation – Charge de travail
Licence	Cours – Manque – Organisation – Travail – Formation – Emploi du temps – répartition des cours
Professionnelle	On ajoute en licence professionnelle la répartition des cours
Licence	On ne retrouve pas aussi fréquemment que pour les autres niveaux les mots : TD et Langues
	Cours – Manque – TD – Travail – Information – Professeur – Organisation – Langues
	On ajoute en licence deux mots fréquemment cités dans les points faibles : Insertion et Pratique (associés à pas assez de pratique, formations trop théoriques, pas assez d'oral en langues...)
Master	Cours – Manque – Travail – Organisation – Matière – Formation – Contenu
	On ajoute en master deux mots fréquemment cités dans les points faibles : information et communication

<sup>4</sup> La médiane est le plus grand des nombres inférieurs ou égaux à la moitié des données.

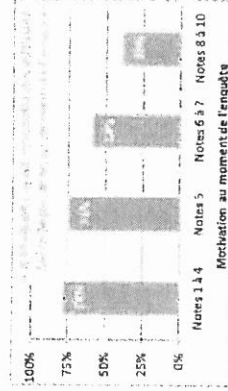
Ces questions n'étaient posées qu'aux étudiants de L1 et de L2

Les étudiants ont également évalué leur motivation à travers une note allant de 1 à 10. Il n'y a pas de différence significative par niveau (L1 et L2), ni par composante.



- On note l'évolution sensible de la motivation entre le début de l'année et le moment de l'enquête. En effet :
- la note moyenne passe de 8,2 à 6,8 sur 10
  - la médiane<sup>3</sup> baisse de 2 points passant de 9 à 7
  - 7% des étudiants seulement donnaient une note inférieure ou égale à 4 en début d'année contre 20% au moment de l'enquête
  - A l'autre extrémité de l'échelle 51% des étudiants donnaient une note supérieure ou égale à 8 en début d'année contre 28% seulement au moment de l'enquête.

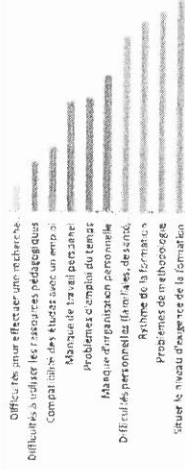
Une question était posée aux étudiants afin de savoir s'ils avaient rencontré au cours de l'année des difficultés dans l'acquisition des connaissances (indépendamment de la réussite aux semestres). 53% des étudiants déclarent avoir eu assez souvent (44%) ou très souvent (9%) des difficultés. C'est à l'IAE que cette proportion est la plus élevée, et à l'inverse en facultés de Philosophie et des Lettres qu'elle est la plus basse.



Le lien entre le fait d'avoir rencontré des difficultés et le degré de motivation au moment de l'enquête est significatif. En effet, 78% des étudiants qui ont évalué leur degré de motivation au moment de l'enquête avec une note inférieure ou égale à 4 ont eu assez souvent ou très souvent des difficultés ; ils ne sont que 39% dans ce cas parmi les étudiants qui ont évalué leur motivation au moment de l'enquête avec une note supérieure ou égale à 8.

<sup>3</sup> Médiane : nombre qui se trouve au milieu d'un ensemble de données ordonnées par ordre croissant ou décroissant.

Pour mieux cerner les difficultés rencontrées par les étudiants de L1 et de L2, une liste à choix multiples était proposée dans le questionnaire.



Situer le niveau d'exigences de la formation, les problèmes de méthodologie, le rythme de la formation et les difficultés personnelles, sont les modalités les plus fréquemment citées, et cela se vérifie dans toutes les composantes.

On a ensuite un second groupe de difficultés constitué des items suivant : manque d'organisation personnelle, problèmes d'emploi du temps et manque de travail personnel.

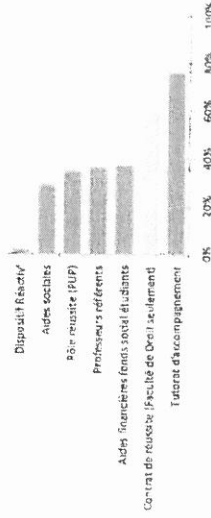
Enfin on trouve citées moins fréquemment la compatibilité des études avec un emploi et la difficulté à utiliser les ressources pédagogiques, puis de façon plus marginale encore les difficultés pour effectuer une recherche documentaire.

Il n'y a pas de différence significative entre les composantes sur cette question.

Le dispositif réactif : un accompagnement personnalisé par un tuteur étudiant

Ces questions n'étaient posées qu'aux étudiants de L1 et de L2

Le tutorat d'accompagnement est bien identifié par les étudiants (76% disent le connaître), de même que le contrat réussite par les étudiants de la faculté de Droit (60%). Les aides financières du fonds social étudiants, les professeurs référents, le Pôle réussite (PUP) et les aides sociales sont connues par environ 1/3 des étudiants de L1 et de L2. Le dispositif réactif n'est pas connu ou alors pas sous ce nom.



Seuls 12% des étudiants de L1 et de L2 déclarent avoir bénéficié d'une aide à l'orientation, un peu plus à l'IAE qu'en moyenne dans les autres composantes. Dans la moitié des cas les étudiants déclarent qu'ils n'en ont pas eu besoin, dans 1/4 des cas qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser et dans 1/4 des cas qu'ils n'y ont pas pensé.

**Ces questions n'étaient pas posées aux étudiants de L1 et de L2**

**Avez-vous bénéficié d'une aide à l'orientation ?**

36% des étudiants de DUT, mais seulement 20% des étudiants de 3<sup>ème</sup> année de licence et 10% des étudiants de licence professionnelle et ce master déclarent en avoir bénéficié.

En DUT, en 3<sup>ème</sup> année de licence et en 1<sup>ère</sup> année de master, c'est parce que les étudiants ne savaient pas à qui s'adresser (40%) ou/et qu'ils n'en avaient pas besoin (40%) ou encore qu'ils n'y ont pas pensé (20%).

En licence professionnelle et en 2<sup>ème</sup> année de master, c'est essentiellement parce que les étudiants n'en avaient pas besoin (plus de la moitié) et/ou moins fréquemment parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser (30%) ou encore qu'ils n'y ont pas pensé (17%).  
*(Plusieurs réponses possibles notamment entre modalités 1 et 2).*

**Avez-vous bénéficié d'une aide à la recherche de stage ?**

Les réponses varient beaucoup selon le niveau :

- 1/3 des étudiants de DUT répondent positivement à la question
- 11% des étudiants de 3<sup>ème</sup> année de licence
- 20% des étudiants de licence professionnelle et de 1<sup>ère</sup> année de master
- 29% des étudiants de 2<sup>ème</sup> année de master

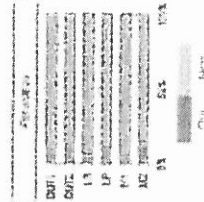
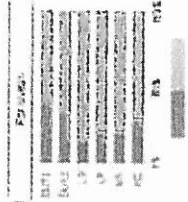
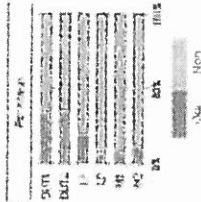
En DUT, en 3<sup>ème</sup> année de licence et en 1<sup>ère</sup> année de master, c'est parce que les étudiants ne savaient pas à qui s'adresser (41%) ou/et qu'ils n'en avaient pas besoin (44%) ou encore qu'ils n'y ont pas pensé (14%).

En licence professionnelle et en 2<sup>ème</sup> année de master, c'est essentiellement parce que les étudiants n'en avaient pas besoin (2/3 des réponses) et/ou moins fréquemment parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser (1/4 des réponses) ou encore qu'ils n'y ont pas pensé (8%).  
*(Plusieurs réponses possibles notamment entre modalités 1 et 2).*

**Avez-vous bénéficié d'une aide à l'insertion ?**

Les réponses sont majoritairement non à cette question : en moyenne 90% sans grande différence selon le niveau.

C'est essentiellement parce que les étudiants n'en avaient pas besoin (près de la moitié des réponses et même 58% en licence professionnelle) et/ou moins fréquemment parce qu'ils ne savaient pas à qui s'adresser (1/3 des réponses) ou encore qu'ils n'y ont pas pensé (16%).  
*(Plusieurs réponses possibles notamment entre modalités 1 et 2).*



**Ces questions n'étaient pas posées aux étudiants de L1 et de L2**

91% des étudiants de DUT, de 3<sup>ème</sup> année de licence et 1<sup>ère</sup> année de master pensent poursuivre leurs études à l'issue de l'année. Les études à l'étranger sont envisagées pour 1/4 de ces étudiants. 14% envisagent une réorientation.

Plus de la moitié seulement des étudiants de licence professionnelle et de 2<sup>ème</sup> année de master pensent s'insérer dans la vie active en fin d'année. Ils sont 1/3 à vouloir poursuivre des études et 10% disent vouloir se réorienter. Les études à l'étranger attirent 10% de ces étudiants.

*Plus de la moitié des étudiants de L2 et 1<sup>ère</sup> année de master, pensent poursuivre leurs études à l'issue de l'année. Les études à l'étranger sont envisagées pour 1/4 de ces étudiants. 14% envisagent une réorientation.*

**Ces questions n'étaient pas posées aux étudiants de L1 et de L2**

C'est en licence professionnelle que la proportion d'étudiants qui pensent rejoindre un réseau d'anciens diplômés à l'issue de leur formation est la plus faible (moins de 40%). Cette proportion est de 60% en 2<sup>ème</sup> année de master. Elle est en moyenne de 46% sur les autres formations.

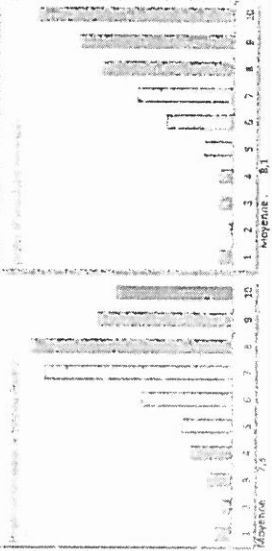
Les étudiants qui ne pensent pas rejoindre un réseau d'anciens déclarent dans 50% des cas qu'ils n'en connaissent pas ; l'autre moitié se dit non intéressée. Cette proportion diffère légèrement pour les étudiants de 2<sup>ème</sup> année de master, avec 36% d'étudiants qui déclarent « ne pas en connaître » et 58% qui se déclarent « non intéressés ».

Par composante, l'IAE se distingue sur cette question avec une proportion de 70% d'étudiants disposés à rejoindre un réseau d'anciens. En moyenne ce taux est de 42% dans les autres composantes.

*Plus de la moitié des étudiants de L2 et 1<sup>ère</sup> année de master, pensent rejoindre un réseau d'anciens.*

**Ces questions n'étaient posées qu'aux étudiants de L1 et de L2**

Les étudiants ont évalué leur degré d'implication dans le travail fourni et leur niveau d'assiduité en cours à travers une note allant de 1 à 10. Il n'y a pas de différence significative par niveau (L1 et L2), ni par composante.



Sur le travail fourni :

- la moyenne est de 7,3 sur 10
- 29% des étudiants donnent une note supérieure ou égale à 8.

Sur l'assiduité en cours :

- la moyenne de 8,1 sur 10 est plus élevée
- 51% des étudiants évaluent cette question avec une note supérieure ou égale à 8.

Moyenne : 8,1  
Médiane : 8  
Notes inférieures ou égales à 4 : 16%  
Notes supérieures ou égales à 8 : 25%

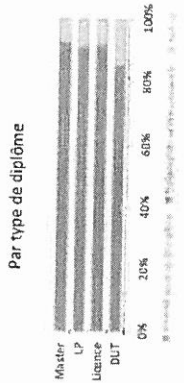


## VOUS ET VOS ETUDES

Les résultats sur la formation et son déroulement peuvent être déclinés par diplôme et transmis sur demande aux composantes pour des analyses par formation, plus pertinentes que les analyses sur des moyennes présentées ci-après.

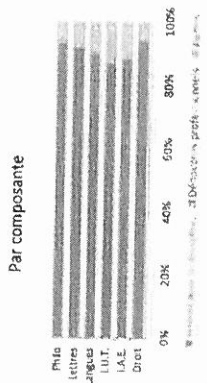
Les réponses à cette question présentent quelques différences suivant le type de diplôme, mais ce n'est qu'en licence professionnelle que les débouchés professionnels sont cités majoritairement (52%). C'est en licence que l'intérêt pour la discipline est le plus fréquemment cité (62%).

### Débouchés professionnels Intérêt pour la discipline



Une question ouverte permettait de préciser les réponses « Autres ».

Elles sont en proportion assez nombreuses en DUT, et l'analyse de ces réponses montrent que les motivations sont effectivement très variées. On relève les notions suivantes : formation courte – professionnalisante – passerelle – polyvalence.



Par composante, les plus fortes proportions d'étudiants ayant déclaré comme principale motivation l'intérêt pour la discipline se retrouvent en facultés de Philosophie, des Lettres et Civilisations et des Langues. A l'inverse les débouchés professionnels sont majoritairement la motivation des étudiants de l'IAE. La faculté de Droit et plus paradoxalement l'IUT sont dans une situation plus équilibrée sur cette question.

Par composante, c'est à l'IUT et à l'IAE que se retrouve la plus forte proportion de réponses « Autres ». Pour l'IUT c'est lié aux DUT (cf. supra). Pour l'IAE, on trouve fréquemment l'idée de réputation ou de notoriété dans ces réponses, à partir de la 3<sup>ème</sup> année de licence.

92% des étudiants qui ont répondu ont répondu « Oui » à la question « L'IAE est-il une formation qui vous attire ? ».

Ces questions n'étaient pas posées aux étudiants de L1 et de L2

En moyenne, 3 étudiants sur 4 déclarent avoir un projet professionnel au moment de leur inscription dans la formation, de 53% en DUT à 63% en 3<sup>ème</sup> année de licence générale pour atteindre 81% en master et 90% en licence professionnelle.

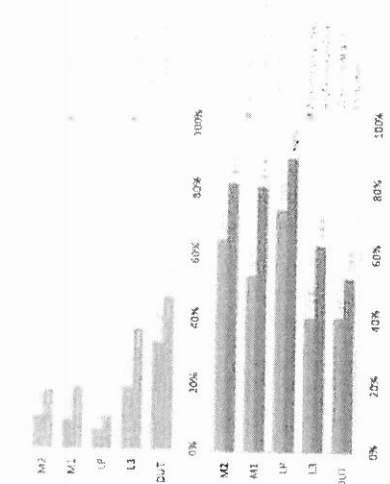
En 3<sup>ème</sup> année de licence générale, c'est en faculté des Lettres qu'on trouve la plus forte proportion d'étudiants avec un projet professionnel (77%) et en faculté de Droit que cette proportion est la plus faible (58%). En master, on retrouve également la faculté des Lettres avec le plus fort pourcentage de « Oui » (87%) ; cette proportion est comparable à l'IAE et très proche en faculté de Droit, un peu plus faible en facultés des Langues et de Philosophie.

La formation aide tout autant à construire le projet professionnel des étudiants qui n'en avaient pas en s'inscrivant dans la formation que ceux qui en avaient l'IUT.

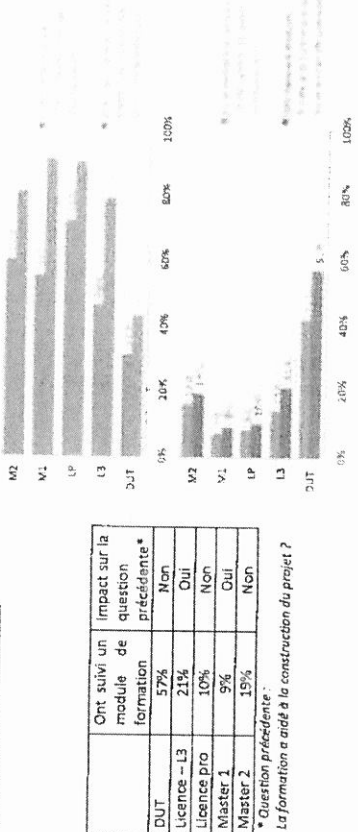
En moyenne, 67% des étudiants (hors L1 et L2) déclarent que leur formation les a aidés à construire leur projet professionnel.

Par diplôme le taux de réponses positives varie :

- 60% en 3<sup>ème</sup> année de licence et 63% en 1<sup>ère</sup> année de master
- 74% en DUT et 75% en 2<sup>ème</sup> année de master
- 80% en licence professionnelle



La proportion d'étudiants qui déclarent avoir suivi un module de formation d'aide à la construction du projet professionnel est très variable.

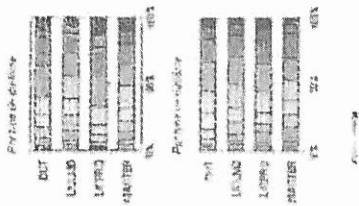


Diplôme / Année	Ont suivi un module de formation	Impact sur la question précédente*
DUT	57%	Non
Licence - L3	21%	Oui
Licence pro	10%	Non
Master 1	9%	Oui
Master 2	15%	Non

\* Question précédente : La formation a aidé à la construction du projet ?

C'est en 3<sup>ème</sup> année de licence et 1<sup>ère</sup> année de master qu'avoir suivi un module de formation d'aide à la construction du projet professionnel est le plus en lien avec le fait que la formation ait aidé à la construction du projet.

Dans la quasi-totalité des cas, ce module était prévu dans la formation pour les étudiants qui l'ont suivi. Pour les étudiants qui déclarent n'avoir pas suivi ce module, c'est dans 70% des cas parce qu'on ne leur l'a pas proposé, 30% des étudiants déclarent qu'ils n'en avaient pas besoin et 20% pensent que ça n'existe pas (plusieurs réponses possibles notamment entre modalités 1 et 2).



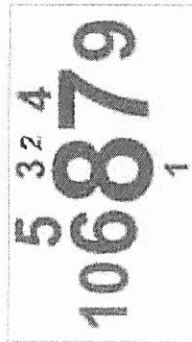
C'est en licence professionnelle qu'il y a le plus d'étudiants en accord avec la proposition sur les objectifs de la formation et le programme clairement définis et présentés : 45% d'étudiants donnent une note supérieure ou égale à 8 (31% en moyenne).

C'est en DUT que les étudiants pensent le plus que les objectifs atteints sont conformes aux attentes : seulement 16% d'étudiants donnent une note inférieure ou égale à 4 (23% en moyenne).

Les satisfaction des étudiants aux différents aspects de leur formation en termes de compétences est forte sur le disciplinaire, plus mitigée sur le professionnel, faible sur le linguistique.

Note sur 10 de « Pas satisfait » à « Très satisfait »

Compétences disciplinaires : les notes relevées en réponse à cette question sont très corrélées à celles relevées sur l'appréciation globale de la formation (voir dernière partie du document).



Au global, seuls 13% des répondants donnent une note inférieure ou égale à 4 et 44% des répondants donnent une note supérieure ou égale à 8.

La note moyenne est de 6,9 sur cette question (comme la médiane). Il n'est pas relevé de différences significatives par type de diplôme ; en revanche la faculté des Langues obtient une note moyenne un peu plus basse (6,2) que les autres composantes.

Compétences Professionnelles : les réponses sont sensiblement différentes

entre :

- DUT et licence professionnelle où la note moyenne est un peu supérieure à 7 avec la moitié des répondants qui donne une note supérieure ou égale à 8.
- licence où la note moyenne est de 5,1 avec 42% des répondants qui donnent une note inférieure ou égale à 4.
- master où la note moyenne est de 5,7 avec 29% d'étudiants plutôt très satisfaits (note supérieure ou égale à 8) et un tiers d'étudiants plutôt insatisfaits (note inférieure ou égale à 4).

A noter également des notes moyennes significativement plus élevées à l'IUT (6,9 sur 10) et à l'IAE (5,9) que dans les autres facultés où la moyenne dépasse de peu la note de 5.

Compétences linguistiques : la note moyenne inférieure à 4 sur 10 hors faculté des Langues, est très basse.

Elle reflète assez bien les réponses pour l'ensemble des composantes à l'exception de celles enregistrées pour la faculté des langues où la moyenne est proche de 7 sur 10.

Hors faculté des Langues, ce sont les étudiants de master et de licence qui sont le moins satisfaits avec 2/3 des répondants qui donnent une note inférieure ou égale à 4. Les étudiants de DUT et de licence professionnelle ne sont que la moitié à ne pas donner la moyenne (note de 4 ou inférieure).



Certification en langues étrangères linguistiques :

- 13% des étudiants de la faculté des Langues et de l'IAE ont passé une certification en langues étrangères. A la faculté des Langues, il s'agit dans 35% des cas du TOEIC et dans 37% des cas du TOEFL ; à l'IAE, il s'agit dans 77% des cas du TOEIC et dans 19% des cas du TOEFL.
- 5% des étudiants de la faculté de Droit sont concernés : ils ont passé dans 50% des cas le TOEIC et dans 34% le TOEFL
- En faculté des Lettres et de Philosophie on recense 2% à 3% d'étudiants concernés surtout par le CLES et par le TOEIC.